



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des ressources humaines**

## **RAPPORT DU JURY**

**SESSION 2026**

**Concours externe niveau BAC + 3 de recrutement de conseiller principal d'éducation**

Rapport de jury présenté par :

Yves DELÉCLUSE

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

Laurence LEYENDECKER

Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Vice-présidente du jury

## SOMMAIRE

|                                                                               |           |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Remerciements .....</b>                                                    | <b>1</b>  |
| <b>1. Les épreuves et les attendus du concours.....</b>                       | <b>2</b>  |
| 1.1. Les épreuves d'admissibilité.....                                        | 2         |
| 1.2. Les épreuves d'admission.....                                            | 2         |
| 1.3. Les attendus généraux .....                                              | 3         |
| <b>2. Bilan général des épreuves .....</b>                                    | <b>4</b>  |
| 2.1. Composition du jury .....                                                | 4         |
| 2.2. Les statistiques générales.....                                          | 5         |
| 2.3. Profil des lauréats.....                                                 | 6         |
| <b>3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2026 .....</b>               | <b>9</b>  |
| 3.1. L'épreuve 1 : dissertation.....                                          | 9         |
| 3.1.1. <i>Le sujet</i> .....                                                  | 9         |
| 3.1.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i> .....               | 9         |
| 3.1.3. <i>Points de vigilance</i> .....                                       | 11        |
| 3.1.4. <i>Conseils aux candidats</i> .....                                    | 12        |
| 3.2. L'épreuve 2 : analyse d'un dossier documentaire.....                     | 12        |
| 3.2.1. <i>Le sujet</i> .....                                                  | 12        |
| 3.2.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i> .....               | 13        |
| 3.2.3. <i>Points de vigilance</i> .....                                       | 16        |
| 3.2.4. <i>Conseils aux candidats</i> .....                                    | 18        |
| <b>4. Les épreuves d'admission de la session 2026.....</b>                    | <b>19</b> |
| 4.1. Première épreuve : exposé et échange avec le jury .....                  | 19        |
| 4.1.1. <i>Un exemple de sujet</i> .....                                       | 19        |
| 4.1.2. <i>Observations des interrogateurs</i> .....                           | 20        |
| 4.1.3. <i>Conseils aux candidats</i> .....                                    | 21        |
| 4.2. Deuxième épreuve : entretien avec le jury .....                          | 22        |
| 4.2.1. <i>Les mises en situation proposées par le jury</i> .....              | 22        |
| 4.2.2. <i>Observations des interrogateurs</i> .....                           | 23        |
| 4.2.3. <i>Conseils aux candidats</i> .....                                    | 24        |
| <b>Annexes .....</b>                                                          | <b>25</b> |
| <b>Annexe 1 – Sujet de l'épreuve écrite 1 - dissertation .....</b>            | <b>25</b> |
| <b>Annexe 2 - Sujet de l'épreuve écrite 2 - « analyse d'un dossier ».....</b> | <b>26</b> |

|                                                                 |           |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2026 .....</b> | <b>27</b> |
|-----------------------------------------------------------------|-----------|

## Remerciements

Dans le cadre de la réforme de la formation des personnels d'enseignement et d'éducation, une nouvelle modalité de recrutement a été mise en place à la session 2026. Un concours ouvert aux candidats disposant d'un niveau Licence (Bac +3) s'est ajouté au concours ouvert aux titulaires d'un niveau Master (Bac +5) et au 3<sup>ème</sup> concours. Pour le recrutement des futurs conseillers principaux d'éducation (CPE), les trois concours ont eu lieu en parallèle : dates identiques pour les épreuves écrites d'admissibilité ; calendriers et lieux d'interrogations différents pour les épreuves orales d'admission. Les épreuves d'admission du concours « niveau Bac+3 » ont eu lieu au Lycée Général La Pérouse - Kerichen de Brest entre le 20 et 24 juin 2026.

De la conception des sujets à partir de septembre 2025 jusqu'à la publication des résultats le 29 juin 2026, l'action du jury, des services de la DGRH, du rectorat de Rennes et de l'équipe de direction du Lycée La Pérouse-Kerichen s'est déroulée dans une parfaite complémentarité en profitant d'un très haut niveau de professionnalisme et d'expertise collective. Cette dynamique a été mise au service de l'accueil – dans un moment de forte chaleur pour les oraux d'admission - et de l'évaluation des candidats qui ont été nombreux à manifester leur satisfaction.

Je tiens à remercier particulièrement le département D2-3 de la DGRH qui a assuré, tout au long de la session, la régulation des opérations administratives ; la DEC du rectorat de Rennes et l'équipe de direction du Lycée La Pérouse, la proviseure et la secrétaire générale, dont la disponibilité et l'attention ont garanti une logistique sans faille et une grande qualité d'hébergement des candidats et des membres du jury.

Je remercie aussi très sincèrement toute l'équipe du directoire grâce à laquelle la conduite de la session a été un succès : Laurence Leyendecker, vice-présidente ; Stéphane Revelen et Bruno Touitou, secrétaires généraux. Leurs expertises et leurs savoir-faire multiples ont permis d'assurer une parfaite maîtrise du processus d'organisation et de déroulement des épreuves.

Le présent rapport s'appuie sur les statistiques issues de cette première session pour cerner les caractéristiques du concours. A l'instar du concours « niveau master », les indicateurs montrent son attractivité, sa sélectivité et la diversité des candidats. L'analyse des épreuves est nourrie des observations faites par l'ensemble des membres du jury dont les exigences et la bienveillance ont assuré la qualité des corrections et des interrogations. Le rapport vise ainsi à éclairer les futurs candidats sur les spécificités et les attendus du concours auquel ils envisagent de se préparer et de se présenter.

Yves Delécluse  
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche  
Président du jury

## 1. Les épreuves et les attendus du concours

**L'arrêté du 17 avril 2025** - modifié par arrêté du 24 octobre 2025 - fixe les modalités d'organisation du concours externe du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation.

Le jury invite les futurs candidats à lire avec attention le descriptif de chaque épreuve, exposé dans les annexes de l'arrêté. L'analyse de ce cadrage réglementaire permet de prendre la mesure des spécificités de chaque épreuve et de saisir les principaux attendus qui déterminent les critères d'évaluation.

### 1.1. Les épreuves d'admissibilité

Le programme du concours fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Seule **la première épreuve d'admissibilité s'appuie sur un programme spécifique comportant deux thématiques** accompagnées d'une bibliographie non exhaustive. Ce programme sera régulièrement renouvelé.

#### 1<sup>ère</sup> épreuve

*L'épreuve consiste en une dissertation portant sur un sujet relatif à l'éducation et à la formation des jeunes. Elle vise à apprécier la capacité du candidat à construire un raisonnement, à appuyer son argumentation et à mobiliser des connaissances en sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.*

*Durée : quatre heures. Coefficient 3. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.*

#### 2<sup>ème</sup> épreuve

*L'épreuve consiste en l'analyse d'un dossier documentaire portant sur une question de politique éducative. Les candidats sont appelés à répondre à trois ou quatre questions. L'épreuve vise à permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et analyser les documents proposés, à construire et exposer un raisonnement, à mobiliser des connaissances personnelles pour étayer son analyse. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.*

*Durée : quatre heures. Coefficient 2. L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.*

### 1.2. Les épreuves d'admission

#### 1<sup>ère</sup> épreuve

*L'épreuve consiste en un exposé, d'une durée de quinze minutes suivies d'un échange avec le jury, d'une durée de trente minutes. L'exposé a pour objet l'étude d'une situation en lien avec la vie éducative au sein d'un collège ou lycée s'appuyant sur un dossier documentaire présentant les éléments de la vie scolaire et du projet éducatif de l'établissement. Le dossier documentaire est constitué d'un maximum de cinq pages. Lors de l'exposé, le candidat expose la situation, ses enjeux et son analyse de la situation au jury. L'épreuve permet au jury d'apprécier l'aptitude du candidat à l'analyse, à la communication, à répondre de manière argumentée et organisée, tout en faisant appel à ses connaissances du système éducatif, ainsi que sa capacité à interagir avec le jury.*

*Durée de préparation : une heure et trente minutes. Durée de l'épreuve : quarante-cinq minutes (exposé : quinze minutes ; échange avec le jury : trente minutes). Coefficient 5. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.*

#### 2<sup>ème</sup> épreuve

*L'épreuve consiste en un entretien avec le jury. Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.*

*L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.*

*L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :*

- a) Se projeter dans le métier de conseiller principal d'éducation ;*
- b) Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;*
- c) Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;*
- d) Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.*

*Durée : trente-cinq minutes. Coefficient 3. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.*

### **1.3. Les attendus généraux**

La réforme engagée au niveau national inscrit le concours de recrutement dans un cycle long de formation - 8 années - durant lequel se succèdent plusieurs phases. Elle vise ainsi à « *à créer un parcours lisible, professionnalisant et attractif pour les futurs enseignants et personnels d'éducation* ». La formation « initiale », enjeu central pour garantir la solidité et la qualité de l'exercice du métier envisagé, débute en Licence (3 années) puis se poursuit, après la réussite au concours, en Master « enseignement et éducation » (M2E - 2 années) et s'achève durant les trois premières années en poste par un cycle de « formation continuée ». L'objectif final est de permettre à chaque nouveau fonctionnaire de l'État, d'« *exercer des compétences professionnelles en répondant aux besoins de tous les élèves et en s'engageant dans un collectif de travail* ».

Le jury du concours CPE « Bac +3 » a conduit ses travaux en tenant compte de ce nouveau cadre de formation. Si de nombreux candidats étaient d'ores et déjà engagés dans un master ou titulaires du diplôme (voir ci-dessous), c'est avant tout en référence au profil des candidats issus de Licence qu'il a réfléchi les attendus prioritaires de la session. Deux principes ont guidé les travaux de correction (écrit) et d'interrogation (oral) :

- Les candidats ne doivent pas être pénalisés parce qu'ils ont une représentation partielle du métier ;
- L'interrogation des candidats, notamment lors des épreuves orales, ne repose pas sur l'exploitation d'une expérience professionnelle en tant que CPE.

En revanche quel que soit le parcours de formation dont il a bénéficié au moment de la passation du concours, le candidat doit :

- **avoir acquis des connaissances, les maîtriser et être en mesure de les mobiliser à bon escient ;**
- **être en capacité de se projeter dans les missions et le positionnement d'un CPE.**

Comme cela sera précisé dans les parties 3 et 4 du rapport, chaque épreuve du concours vise donc à évaluer des connaissances et des compétences dont la maîtrise au terme de la formation est nécessaire pour assumer des fonctions de conseiller principal d'éducation. Il s'agit, d'une part, d'évaluer les connaissances acquises à l'issue du premier cycle universitaire – quelle que soit la spécialité – en privilégiant des savoirs nécessaires à l'exercice futur d'un métier en charge d'une mission d'éducation (cf. énoncé de la première épreuve écrite – « *connaissances en sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent* »-), et d'autre part, en complément de ces attendus « académiques », d'évaluer un potentiel en mettant à l'épreuve de la réflexion des compétences en cours de construction (par exemple : aptitude à s'inscrire dans un collectif, à mettre en œuvre des actions pédagogiques et éducatives etc.) et la capacité à se projeter dans l'exercice du métier.

A ce titre, il est attendu des candidats :

- **Une qualité de réflexion** : cerner, analyser et mettre en perspective les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles afin de problématiser son propos.
- **Une capacité à exprimer et à communiquer sa pensée** : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, et qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue) ; expliciter un savoir maîtrisé, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à la question posée.
- **Une connaissance et une compréhension des enjeux et des questionnements actuels du système éducatif**, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective.
- **Une posture éthique et une connaissance des règles déontologiques** que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire qui aura la responsabilité d'élèves.

Enfin, les prestations des candidats doivent traduire une connaissance du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE - référentiel de 2013 - et de la circulaire des missions du 10 août 2015<sup>1</sup>. La récente publication du référentiel de formation (arrêté du 20-5-2026 – annexe 32) donne accès à de nombreux points de repère qui permettront aux futurs candidats de saisir les enjeux du métier sur lesquels ils sont appelés à s'exprimer dans le cadre du concours.

## 2. Bilan général des épreuves

Les données collectées par la DGRH permettent d'établir un bilan statistique de cette première session. Outre la démonstration de l'attractivité d'un concours qui vise à recruter des étudiants souhaitant se former à l'exercice d'un métier en charge d'une mission d'éducation, les indicateurs font apparaître l'exigence et la sélectivité des épreuves ainsi que le très bon niveau de préparation des candidats admissibles et admis qui a permis d'établir une liste principale à hauteur des postes offerts (200) et une liste complémentaire dont l'ampleur traduit la qualité des prestations évaluées par le jury (50).

### 2.1. Composition du jury

La nomination des membres du jury a fait l'objet d'un arrêté publié le 16 février 2026. Le jury du concours comptait 140 membres, 70 femmes et 70 hommes, dont 4 membres du directoire comprenant le président, la vice-présidente et deux secrétaires généraux.

La répartition des membres du jury par catégorie professionnelle est la suivante :

- **51 membres** issus du corps des **CPE**
- **57 membres** issus du corps des **personnels de direction**
- **14 membres** issus du corps des **IA-IPR** (inspecteur(rice) pédagogique régional)
- **11 membres** de l'**IGESR** (inspecteur(rice) général(e))
- **2 membres** issus du corps des **IEN** (inspecteur(rice) de l'éducation nationale)
- **5 membres** issus du corps des **personnels administratif** ayant compétence en GRH<sup>2</sup>

La diversité des catégories professionnelles a permis de garantir tant à l'écrit (binômes de correction) qu'à l'oral (trinômes d'interrogation) le respect des principes d'équité et d'objectivité lors de l'évaluation des candidats. Le travail des commissions d'interrogation des épreuves orales<sup>3</sup> s'est appuyé systématiquement sur l'expertise d'au moins deux catégories professionnelles différentes et dans la majorité des cas les trois principaux métiers étaient représentés au sein des commissions : CPE, personnel de direction et inspecteur<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Missions des conseillers principaux d'éducation - n° 2015-139 du 10-8-2015

<sup>2</sup> Gestion des ressources humaines ; les PA GRH sont mobilisés exclusivement sur l'épreuve 2 des oraux.

<sup>3</sup> 3 membres par commission.

<sup>4</sup> IGESR et IPR-EVS notamment

Quelques personnels dits à « compétences particulières » ont été associés aux travaux du jury afin d’amplifier la diversité des profils et de répondre aux exigences réglementaires notamment pour l’épreuve d’entretien avec le jury (épreuve orale 2) qui implique de faire appel à quelques personnels administratifs disposant de compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines (RH) :

- **2 IEN** (inspecteur de l’éducation nationale dont 1 IEN IO – inspecteur de l’orientation- et 1 IA IPR faisant fonction)
- **3 AAE** (attaché d’administration de l’État)
- **1 APAE** (attaché principal d’administration de l’État)
- **1 SG** (secrétaire général en DSDEN)

## 2.2. Les statistiques générales

| <b>Concours externe L3</b>                                |             |
|-----------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Nombre de postes</b>                                   | <b>200</b>  |
| <b>Inscrits</b>                                           | <b>4074</b> |
| <b>Présents (1<sup>ère</sup> épreuve d’admissibilité)</b> | <b>1872</b> |
| <b>ADMISSIBLES</b>                                        | <b>450</b>  |
| <b>ADMIS</b>                                              |             |
| <b>Admis sur liste principale</b>                         | <b>200</b>  |
| <b>Inscrits sur liste complémentaire</b>                  | <b>50</b>   |

Ce premier tableau montre l’attractivité et la sélectivité du concours, caractéristiques constatées de manière identique et récurrente lors des sessions du concours ouvert aux candidats titulaires d’un Master. Malgré la chute importante entre le nombre d’inscrits et le nombre de présents à la première épreuve écrite (1 872 soit 46 % des inscrits), le nouveau concours confirme qu’un nombreux public d’étudiants est attiré par l’exercice du métier de CPE et qu’ils souhaitent y accéder après avoir franchi l’étape d’un recrutement qu’ils savent sélectif, cette première session affichant dès l’ouverture des inscriptions un objectif limité de 200 postes. Si les admissibles représentent 24 % des présents à la première épreuve écrite, les admis représentent 10,68 % des présents à cette même épreuve et 4,9 % des inscrits. La fixation de la barre d’admissibilité à 450 candidats a permis d’atteindre un ratio satisfaisant de 2,25 au regard du nombre de postes ouverts (plus de 2 candidats admissibles par poste ouvert).

| Notes moyennes obtenues par les candidats du concours externe L3 |                            |                             |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| Ecrit (admissibilité)                                            | E1 - Dissertation          | E2 - Analyse d'un dossier   |
| Moyennes des présents                                            | 9,14                       | 9,73                        |
| Moyenne générale du dernier admissible                           | 11,71                      |                             |
| Moyennes des admissibles                                         | 13,80                      | 13,37                       |
| Oral (admission)                                                 | O1 – étude d'une situation | O2 - Entretien avec le jury |
| Moyennes des présents                                            | 12,61                      | 12,79                       |
| Moyenne générale du dernier admis                                | 13,43                      |                             |
| Moyennes des admis                                               | 16,11                      | 15,26                       |

Le taux de présence aux épreuves écrites a permis d'arrêter une barre d'admissibilité à un niveau très élevé, révélant ainsi un bon niveau de préparation chez un grand nombre de candidats. Le dernier admissible affiche une moyenne générale sur les deux épreuves (coefficient 3 et 2) de 11,71/20 qui reflète la performance des 450 admissibles dont les moyennes par épreuve sont nettement supérieures à 13/20 (13,8 et 13,37). Les qualités et les capacités identifiées lors des épreuves écrites se confirment lors des épreuves orales dont les moyennes dépassent celles de l'écrit (12,61 et 12,79). La barre d'admission - moyenne générale du dernier admis – se situe en conséquence elle aussi à un niveau très élevé (13,43) comme la performance des 200 admis dans chaque épreuve - pour la première épreuve orale, coefficient 5, la moyenne s'établit à 16,11/20, la plupart obtenant la moyenne aux quatre épreuves du concours. Ce bilan d'admission a permis d'établir sans difficulté une liste complémentaire de 50, le dernier inscrit sur la liste ayant une moyenne générale sur les quatre épreuves de 12,66/20.

A titre indicatif, la moyenne générale du major de la promotion est de 19,22/20. Tout en soulignant le caractère exceptionnel de la performance, les résultats aux quatre épreuves montrent que le jury – au total 10 membres ont évalué chaque candidat, 4 à l'écrit – deux binômes de correcteurs- et 6 à l'oral – deux commissions de trois interrogateurs - n'a pas hésité lors des phases de délibération à utiliser les notes maximales du barème :

- Meilleures notes d'admissibilité :
  - Épreuve de dissertation : 18,45/20
  - Épreuve d'analyse d'un dossier : 17,5/20
- Meilleures notes d'admission :
  - Épreuve exposé et échange : 20/20
  - Épreuve entretien : 20/20

### 2.3. Profil des lauréats

Si le spectre des années de naissance des candidats inscrits au concours est très large – 1 inscrit est né en 1964 et le plus jeune en 2006 -, il se réduit progressivement au cours des différentes étapes du processus de recrutement. Sur les 450 candidats admissibles, 358 soit 79,5 % sont nés entre 1995 et 2006. L'admissible le plus âgé est né en 1966. Pour les admis, le spectre des années de naissance se répartit entre 1975 (51 ans) et 2005 (21 ans). Toutefois, 174 admis soit 87 % sont nés entre 1995 (31 ans) et 2005 (21 ans) établissant une moyenne d'âge dominante à 26 ans. Si les règles d'inscription au concours ont permis à des candidats très avancés dans leur parcours de carrière de se présenter aux épreuves, ce constat lié au résultat de l'admission indique que le public visé – jeune et majoritairement en cours de formation initiale – a été au rendez-vous

de cette première session qui les a largement validés : les années de naissance dont relève le plus grand nombre d'admis sont les années 2003 (34 lauréats – 23 ans) et 2004 (45 lauréats – 22 ans).

| <b>Concours externe L3</b> | Nb d'inscrits | Nb de présents | Nb d'admissibles | Nb d'admis |
|----------------------------|---------------|----------------|------------------|------------|
| Femmes                     | <b>3028</b>   | <b>1377</b>    | <b>361</b>       | <b>158</b> |
| Homme                      | <b>1046</b>   | <b>495</b>     | <b>89</b>        | <b>42</b>  |

Cette première session du concours de recrutement des CPE placé au niveau « Bac +3 » confirme la présence très majoritaire des femmes, constatée depuis plusieurs années dans le cadre des sessions du concours « Bac +5 ». De l'inscription jusqu'à l'admission, elles représentent plus des trois quarts des candidats : 74,3 % des inscrits, 73,5 % des présents, 80,2 % des admissibles et 79 % des admis. Leurs performances sont remarquables et d'un niveau très élevé : sur les 20 premiers admis, 17 sont des femmes.

| <b>Répartition par profession après barre</b>                                  |               |                |                  |            |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------|------------------|------------|
| <b>Concours Externe L3 (catégories professionnelles les plus représentées)</b> | Nb d'inscrits | Nb de présents | Nb d'admissibles | Nb d'admis |
| Etudiants en Licence                                                           | <b>405</b>    | <b>224</b>     | <b>39</b>        | <b>19</b>  |
| Etudiants INSPE 1 <sup>ère</sup> année                                         | <b>594</b>    | <b>484</b>     | <b>179</b>       | <b>91</b>  |
| Contractuels 2 <sup>nd</sup> degré                                             | <b>340</b>    | <b>139</b>     | <b>31</b>        | <b>18</b>  |
| Assistants d'éducation                                                         | <b>934</b>    | <b>511</b>     | <b>116</b>       | <b>47</b>  |
| Agent non titulaire fonction publique                                          | <b>236</b>    | <b>98</b>      | <b>18</b>        | <b>8</b>   |

Concernant les situations professionnelles déclarées par les candidats, 5 catégories répertoriées représentent 61,5% des inscrits (2 509 sur un total de 4 074) et 91,5% des admis (183). Il est à noter que les assistants d'éducation sont de très loin les plus représentés : 934 soit 22,9% des inscrits. Ils sont deux fois plus nombreux que les candidats déclarant être simplement « étudiants en licence » parmi lesquels on recense seulement 19 admis soit 9,5 % des lauréats. A contrario, la performance des candidats qui se déclarent « étudiants INSPE 1<sup>ère</sup> année » est très élevée puisqu'ils sont 91 à être admis soit 45,5 % des lauréats. Leur ratio admis/inscrits est de 15 %, très supérieur au taux global (4,9%) et à celui des assistants d'éducation qui s'établit à 5 % (47 admis).

| Conseillers principaux d'éducation externe (Bac+3)        |                |                        |                 |           |
|-----------------------------------------------------------|----------------|------------------------|-----------------|-----------|
| Titre ou diplôme requis après la barre d'admission        |                |                        |                 |           |
| Titre ou diplôme requis                                   | Nb. d'inscrits | Nb. présents à l'écrit | Nb. admissibles | Nb. admis |
| 001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants | 158            | 44                     | 5               | 0         |
| 104 - Doctorat                                            | 2              | 1                      | 1               | 0         |
| 110 - Grade Master                                        | 9              | 4                      | 1               | 1         |
| 122 - Master MEEF                                         | 408            | 70                     | 16              | 3         |
| 123 - Autre Master                                        | 167            | 38                     | 14              | 4         |
| 242 - Licence                                             | 1876           | 976                    | 221             | 105       |
| 243 - M1 ou équivalent                                    | 381            | 176                    | 52              | 21        |
| 248 - BUT                                                 | 31             | 15                     | 3               | 2         |
| 261 - Diplôme PostSecondaire 3 ans                        | 54             | 18                     | 2               | 1         |
| 264 - Diplôme PostSecondaire 4 ans                        | 8              | 5                      | 1               | 0         |
| 280 - Inscription en M1 ou équivalent                     | 251            | 192                    | 74              | 38        |
| 282 - Inscription en licence 3                            | 491            | 281                    | 54              | 24        |
| 701 - Diplôme classe niveau 6                             | 147            | 37                     | 5               | 1         |
| 728 - Diplôme classe niveau 7                             | 11             | 2                      | 1               | 0         |

L'analyse liée aux professions déclarées est confirmée par celle liée aux « titres ou diplômes déclarés au moment de la barre d'admission » qui, au-delà d'une diversité qui souligne l'attractivité du concours, valorise la performance des candidats titulaires d'un M1 ou équivalent (381) ou inscrits en M1 ou équivalent (251) : ils sont 59 admis (21 + 38) soit 29,5 % des lauréats. Si le résultat global du concours souligne logiquement la réussite des candidats se déclarant titulaires d'une licence (1876 candidats soit 46 % des inscrits qui in fine représentent 52,5% des admis – 105), il est à noter que les candidats inscrits en Licence 3 ne sont que 24 admis (12 %). Par ailleurs, les candidats déclarant être titulaires d'un Master (584 – Grade Master, Master MEEF, autre Master) ont un taux de réussite assez faible et ne représentent que 4 % des admis (8).

### 3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2026

Les éléments exposés dans le rapport, issus des observations et des analyses des membres du jury de la session, visent à guider la préparation des futurs candidats en leur faisant prendre conscience des enjeux des épreuves. Pour autant, les correcteurs (écrit) et interrogateurs (oral) apprécient et évaluent les propositions de chaque candidat à travers leur originalité, leur pertinence et l'usage des connaissances acquises au cours des années de formation.

#### 3.1. L'épreuve 1 : dissertation

##### 3.1.1. Le sujet

***Le service public d'éducation « contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. »***

***En vous appuyant sur cet extrait du Code de l'Éducation, vous vous demanderez en quoi la mixité sociale et scolaire peut contribuer à l'égalité des chances.***

***Votre dissertation définira la mixité sociale et scolaire, explorera ses effets sur les apprentissages et le climat scolaire, et analysera les conditions pour qu'elle contribue à l'égalité des chances.***

*Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références et des apports variés issus des sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, de la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent.*

##### 3.1.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet

La question posée : « vous vous demanderez en quoi la mixité sociale et scolaire peut contribuer à l'égalité des chances », s'appuie sur l'article du Code de l'éducation par lequel débute le sujet.

La formule suivante est destinée à guider le candidat : « *Votre dissertation définira la mixité sociale et scolaire, explorera ses effets sur les apprentissages et le climat scolaire, et analysera les conditions pour qu'elle contribue à l'égalité des chances.* »

**Le sujet formule donc trois exigences, mais qui ne constituent pas nécessairement des parties** : les candidats doivent traiter ces trois dimensions, dans l'ordre et selon l'organisation qu'ils jugent la plus pertinente, sans qu'un type de plan soit valorisé plutôt qu'un autre a priori.

###### 3.1.2.1 Analyse du sujet

Le sujet mobilise les notions de service public d'éducation, d'égalité des chances, de mixité sociale et scolaire ainsi que les apprentissages et le climat scolaire. Il nécessite donc de partir d'une première définition de ces notions et de l'analyse de la façon dont leur mise en relation permet de dessiner les contours des questions à explorer.

Au fil du devoir, il est attendu que se déploie une approche plus approfondie des différentes dimensions de ces questions, qui permettra de faire valoir la complexité des notions mobilisées.

**Dans l'introduction**, l'analyse du sujet doit se traduire par la formulation d'une problématique qui peut prendre la forme d'une série de questions ou d'hypothèses à travailler dans le développement.

###### 3.1.2.2 Les principaux attendus dans le corps du développement

Le sujet conduit à présenter les enjeux de la promotion de l'égalité des chances dans l'institution scolaire, et à évaluer en quoi la mixité scolaire et sociale constitue un levier en sa faveur. Tout en s'appuyant sur les principes et les missions de l'école, la réflexion doit les articuler à leur traduction concrète dans des dispositions institutionnelles, comme des actions conduites au sein des EPLE, ce qui requiert de les illustrer par des exemples.

Par ailleurs, le devoir ne peut se construire sans se confronter aux obstacles et aux freins opposés à cette recherche de l'égalité des chances, et sans montrer comment les acteurs de l'institution scolaire disposent de moyens pour les dépasser.

Parmi les points à mobiliser, on peut souligner par exemple :

- **La présentation d'une mixité sociale et scolaire visant à réduire les déterminismes sociaux en exposant tous les élèves à des environnements diversifiés et stimulants.** Ceci renvoie à une école conçue comme « creuset de la république », contribuant à la fondation de la Nation durant la durée de la scolarité obligatoire. La question engage non seulement à l'analyse du lien entre mixité et réussite scolaire, mais elle pousse aussi à réfléchir à la fonction de l'école chargée de renforcer le lien social, de prévenir les risques associés à l'entre-soi et au communautarisme.
- **La nécessité de définir mixité sociale et mixité scolaire et d'analyser au moins brièvement le lien entre elles.** Si la mixité sociale concerne l'hétérogénéité des profils socio-économiques des familles des élèves, la mixité scolaire désigne l'hétérogénéité des profils scolaires des élèves, et renvoie à l'amplitude de la distribution des compétences et des résultats scolaires dans un établissement ou dans une classe. On associe généralement le renforcement de la mixité sociale à celui de la mixité scolaire, car statistiquement les résultats scolaires varient positivement ou négativement avec la composition sociale d'un territoire, d'un EPLE, d'une classe.
- **Les bénéfices attendus de la mixité sociale sur les apprentissages et le climat scolaire,** tels que :
  - La qualité des apprentissages par les effets d'émulation entre élèves,
  - Le développement de parcours ambitieux pour tous les élèves, afin de lutter contre les inégalités de destin,
  - Le développement de compétences transversales et citoyennes favorisées par la valorisation du pluralisme des cultures d'origine des élèves : coopération, empathie, acceptation des différences, développement de l'ouverture d'esprit, par opposition aux stéréotypes sociaux, et au repli sur l'entre-soi.
  - La réduction des tensions (incidents entre élèves, entre adultes et élèves...), à condition que la mixité sociale et scolaire soit pensée et argumentée par les acteurs de l'institution scolaire auprès des usagers élèves et parents, et que les enseignants y soient sensibilisés dans leurs approches pédagogiques.
- **L'engagement du CPE dans cet objectif de mixité sociale et scolaire, depuis ses missions, et leur traduction dans des exemples concrets d'actions relevant de sa responsabilité propre ou partagée.** On attend des candidats qu'ils soient capables de mobiliser des champs de l'activité du CPE au sein desquels l'enjeu de mixité sociale et scolaire est présent : modalités de constitution des classes, de sélection des élèves pour des options ou des clubs, qualité de prise en charge de l'ensemble des élèves sur les temps hors-classe, attention portée à l'égalité des chances dans la politique des sanctions et punitions, l'accompagnement des pratiques d'évaluation, le suivi des élèves sur le champ de l'orientation...
- **Un travail sur l'égalité des chances qui se joue à une échelle institutionnelle au moins autant qu'à celle de l'EPLE.** Les candidats peuvent faire valoir que la composition sociale et scolaire d'un établissement lui est en grande partie imposée et qu'il a peu de prise sur son évolution, notamment en se référant à la carte scolaire et à la politique de sectorisation des EPLE, avec des déséquilibres entre certains quartiers ou territoires parfois difficiles à corriger sur des territoires défavorisés trop étendus ; mais aussi à la mise en place de dispositifs tels que les REP et REP+, comme compensation à l'absence de mixité sociale dans certains EPLE ou territoires défavorisés, en se demandant jusqu'à quel point ceux-ci parviennent à réellement corriger les inégalités initiales.
- **La capacité de l'EPLE à travailler son attractivité pour renforcer la mixité, même dans des contextes sociaux a priori défavorables.** Les candidats peuvent aussi mettre en avant le travail possible des EPLE pour faire évoluer positivement la mixité sociale et scolaire de leur public, malgré les contraintes énoncées précédemment : travail sur la qualité de l'offre de formation et plus largement sur le

dynamisme pédagogique, sur la qualité du climat scolaire dans l'école et à ses abords, sur la qualité des relations avec tous les parents, l'implication de l'établissement dans son environnement et le développement de liens avec des partenaires lui permettant de rayonner.

### 3.1.3. Points de vigilance

#### Points de vigilance relatifs à la forme

##### → Une maîtrise de la langue qui appelle plus de vigilance

Trop de copies témoignent d'une attention beaucoup trop superficielle à la qualité de la langue. Le CPE en tant que cadre A, appelé dans ses fonctions à écrire fréquemment à l'ensemble de la communauté éducative, doit nécessairement être vigilant en ce qui concerne la correction de son orthographe, comme de sa syntaxe, à la précision de son vocabulaire, à la clarté de son argumentation.

##### → Une absence de conclusion

Les candidats sont trop nombreux soit à ne pas disposer du temps nécessaire pour parvenir à une conclusion, soit à ne pas la construire de façon à ce qu'elle permette de faire la synthèse des questions traitées et de prendre position par rapport à la question posée.

#### Points de vigilance relatifs au fond

##### → Analyser réellement le sujet et développer une réponse structurée qui s'enrichisse depuis l'introduction jusqu'à la conclusion

- Les compétences clés à mobiliser dans une dissertation (analyser, argumenter, structurer) sont à maîtriser.
- La définition des termes du sujet est à renforcer, ainsi que la réflexion sur leurs liens, leurs tensions potentielles, afin de construire un questionnement argumenté visant à convaincre un lecteur.

##### → Définir le périmètre du sujet en évitant les confusions entre notions

- Une confusion récurrente a été observée entre mixité scolaire et inclusion. Les actions compensatoires pour favoriser l'égalité des chances et la mixité scolaire ont été trop souvent exposées sous l'angle des élèves à besoins particuliers voire en situation de handicap.
- Les inégalités sociales ont été confondues avec les inégalités scolaires.

##### → Construire un raisonnement autour d'un plan plutôt qu'autour de la volonté de restituer des connaissances

- Le recours aux connaissances est trop souvent « passe partout » et ne sert pas suffisamment à appuyer et faire progresser la réflexion. La démarche peut dans certains cas s'apparenter à un catalogue d'exemples ou à une approche strictement historique. Il est impératif de ne pas s'en tenir à un catalogue sur l'histoire de l'éducation et des réformes, à un listing de connaissances, ou à un étalage de ressources. Les connaissances mobilisées doivent l'être en lien avec le sujet, au service de la démarche et du raisonnement.
- Dans le développement, la logique attendue doit tendre vers : l'expression d'une idée, étayée par des exemples et appuyée sur des références. L'argumentation doit être guidée par l'objectif d'être structurée et progressive.

##### → Articuler théorie et pratique et se projeter dans le futur rôle du CPE

- Renforcer l'articulation entre théorie et pratique, c'est-à-dire faire le lien entre analyse et éléments opérationnels du fonctionnement de l'institution et du métier de CPE.
- S'efforcer de traiter le sujet à la fois sous l'angle macro et micro : aborder les enjeux politiques, sociétaux et scolaires et les traduire à l'échelle de l'EPL et du rôle précis du CPE.

Bien que les candidats au concours L3 ne soient pas supposés maîtriser l'ensemble des missions du CPE, ils doivent témoigner d'une capacité à s'y projeter de façon réaliste et être capables de se référer régulièrement

à ce que leur future fonction leur permettra de mettre en place, en lien avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

#### 3.1.4. Conseils aux candidats

- **Se donner un temps de relecture** et accorder une vigilance particulière à l'orthographe et à la correction de la langue.
- **Respecter strictement la consigne du sujet et être attentif à la façon dont il guide le candidat** : ne pas vouloir en faire trop, mais en faire suffisamment pour répondre à la consigne et répondre aux attentes.
- **Prendre le temps d'étudier le sujet en commençant par une définition de ses termes**, leur mise en relation et les perspectives qui en émergent, afin de le questionner correctement,
- **Consolider ses connaissances sur le système éducatif et ses évolutions** qui, sans avoir besoin d'être exhaustives doivent néanmoins témoigner d'un intérêt approfondi pour son organisation et les missions des CPE. Ne pas oublier notamment des textes réglementaires récents et des lois en vigueur.
- **Sans pouvoir encore prétendre à une bonne maîtrise des missions du CPE, être capable de se projeter dans leur organisation et le fonctionnement d'un service de vie scolaire.** Le jury doit pouvoir percevoir la compréhension du rôle du CPE, son engagement envers les valeurs de l'école, sa posture professionnelle et une analyse et vision du candidat sur les enjeux actuels.

**Les meilleures copies** se distinguent par :

- Une argumentation structurée, répondant clairement à la problématique posée. Ceci passe par une définition des concepts en présence, leur analyse et une capacité à les mettre en tension.
- Un appui sur des connaissances : références solides en sciences de l'éducation, mais aussi socle de connaissances en matière de références réglementaires et institutionnelles et articulation avec des connaissances précises sur le système éducatif et ses évolutions,
- Une capacité à situer avec pertinence le rôle du CPE dans le fonctionnement global et la politique de l'EPL.
- Une analyse réflexive réaliste sur les obstacles et leviers propres au sujet proposé.
- Le témoignage d'une capacité à se projeter dans une posture professionnelle déjà engagée : sens de l'équipe, place de l'élève, travail avec les familles, prise en compte du climat scolaire et capacité à agir dans un établissement.
- Une capacité à prendre de la hauteur, à envisager les enjeux nationaux, politiques, puis à les mettre en perspective jusqu'au niveau de l'établissement

## 3.2. L'épreuve 2 : analyse d'un dossier documentaire

### 3.2.1. Le sujet

#### ***Thème du dossier : la parole de l'élève***

***La prise en compte de la parole de l'élève constitue un levier éducatif essentiel au service de sa réussite.***

***En prenant appui sur le dossier documentaire proposé, ainsi que sur vos connaissances personnelles, vous répondrez aux trois questions ci-dessous :***

1. ***En quoi la prise en compte de la parole de l'élève au sein de l'établissement scolaire est-elle une condition nécessaire à la qualité de ses apprentissages ?***
2. ***De quels leviers l'établissement scolaire dispose-t-il pour favoriser la parole des élèves ? Vous développerez votre réponse en présentant et analysant deux leviers.***
3. ***Quelles démarches s'appuyant sur la prise en compte de la parole de l'élève peut-on mobiliser pour contribuer à son bien-être à l'école ?***

## Dossier documentaire

*Le dossier comporte 11 pages*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Document n° 1 : Quelle place pour la parole de l'élève ? SUEUR Bastien et TOZZI Michel, 2017, Cahiers pédagogiques, N° 538 (juin), [p. 10, présentation du dossier]. .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 3  |
| Document n° 2 : mission « Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité : un enjeu essentiel pour la nation », rapport N°23-24-004A, novembre 2024, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 94 pages. [Extraits p. 48-49 ; p.52 ; p.54-55] [Consulté 10 novembre 2025] .....                                                                                                                                                                                                                                | 4  |
| Document n° 3 : Accueillir la parole des élèves dans la classe : discussion, coopération, responsabilisation, PORTHÉ Émeline et DRIDI Sarra, 2022, Administration & Éducation, N° 175 (3), Parlons des élèves... Et si on les écoutait ? ; pp. 73-78. <a href="https://doi.org/10.3917/admed.175.0073">https://doi.org/10.3917/admed.175.0073</a> [extraits] [Consulté 02 novembre 2025] .....                                                                                                                                            | 6  |
| Document n° 4 : Infographie « Ressources pour agir » du Groupe Départemental Climat Scolaire de Moselle, « Ce que recouvre chacun des 7 facteurs », 2020, académie de Nancy-Metz, 56 pages [Extrait p. 7]. .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 8  |
| Document n° 5 : Infographie « Comment s'engager dans les instances de la vie lycéenne » - Ministère de l'Éducation nationale – Les semaines de l'engagement - <a href="https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-9857">https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-9857</a> [consulté le 2 novembre 2025] .....                                                                                                                                                                                           | 9  |
| Document n° 6 : Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 MENESR – DGESCO « Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves » [extraits] - [consulté le 2 novembre 2025].....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 10 |
| Document n° 7 : Infographies « Les facteurs de risques et les facteurs de protection de la santé mentale » et « Les principales étapes du protocole santé mentale » - Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves ; site Eduscol [mise à jour octobre 2025] - <a href="https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves">https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves</a> - [consulté le 10 novembre 2025]..... | 12 |

### 3.2.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet

#### 3.2.2.1 Les attendus au regard des termes du sujet

**Le sujet porte sur la prise en compte de la parole de l'élève**, sur sa réception effective par l'institution et par les adultes qui la composent. Il est donc attendu d'interroger les conditions dans lesquelles cette parole est reconnue, légitimée dans son contenu, et susceptible de produire des effets sur les pratiques pédagogiques et éducatives. Un traitement du sujet qui se serait borné à décrire les espaces d'expression de l'élève, sans interroger la manière dont cette parole est effectivement entendue, reconnue et suivie d'effets, n'aurait que partiellement répondu aux attendus du sujet.

**Le dossier documentaire** proposé aux candidats apporte des éléments – éclairages et ressources - sur la prise en compte de la parole de l'élève au sein de l'établissement scolaire. La thématique est appréhendée dans toutes ses dimensions. Ainsi, la notion de parole de l'élève ne peut être limitée à la seule prise de parole orale en classe, telle qu'elle peut se manifester dans le cadre d'un cours. Il s'agit d'une notion plus large, recouvrant l'ensemble des formes par lesquelles l'élève exprime sa pensée, ses besoins ou son vécu : prise de parole en classe, participation aux échanges et aux débats, expression des émotions, participation aux instances représentatives de l'établissement, verbalisation de la pensée et du vécu scolaire. Il est attendu des candidats d'appréhender cette pluralité des formes que peut prendre la parole de l'élève.

C'est cette articulation entre l'expression de l'élève, d'une part, et sa réception effective par l'institution scolaire, d'autre part, qui forme le socle commun aux **trois questions du sujet**, chacune d'entre elles venant l'éclairer sous un angle spécifique : celui des apprentissages, celui des leviers mobilisables, et celui du bien-être de l'élève.

**Le traitement attendu de la première question** suppose de démontrer, en s'appuyant sur le corpus documentaire ainsi que sur des connaissances personnelles, que la parole de l'élève constitue à la fois un

préalable indispensable à son entrée dans les apprentissages, un vecteur de la construction de sa pensée et un facteur de consolidation de son autonomie et de sa motivation.

**Dans la seconde question**, la notion de « levier » renvoie à des dispositifs, des espaces ou des pratiques en établissement, qu'ils relèvent du registre pédagogique (organisation de la classe, pratiques coopératives, discussions à visée démocratique et philosophique), du registre éducatif (heures de vie de classe, conseils coopératifs, entretiens-conseils), ou du registre institutionnel (instances représentatives et participatives de l'établissement). Il est attendu des candidats une capacité à identifier et analyser deux dispositifs de façon précise. Le sujet leur laisse toute latitude pour choisir des leviers de natures différentes, qu'ils relèvent d'une approche pédagogique, éducative ou d'une approche fondée sur les instances de l'établissement, la combinaison des deux approches étant possible et même souhaitable, sans être exigée.

**Dans la troisième question**, la notion de démarche devait être distinguée d'une action isolée ou ponctuelle. Une démarche renvoie à un processus concerté, structuré et généralement inscrit dans la durée. Il est attendu des candidats qu'ils inscrivent leur réponse dans une logique de projet plutôt que dans un inventaire de bonnes pratiques.

Par ailleurs, la notion de bien-être de l'élève appelle une définition qui dépasse le sens commun. Le bien-être doit être appréhendé dans sa pluralité de facteurs : un environnement sécurisant, une écoute attentive, un sentiment d'appartenance, un sentiment d'efficacité personnelle, et dans ses différentes dimensions, à la fois physique, sociale, psychologique et cognitive. Un traitement réduisant le bien-être de l'élève à sa seule dimension affective ou relationnelle, sans envisager ses dimensions cognitive et sociale, ne pouvait rendre pleinement compte de la richesse de la notion attendue.

Les candidats étaient enfin attendus sur la mise en relation explicite entre la prise en compte de la parole de l'élève, d'une part, et les effets de cette prise en compte sur son bien-être, d'autre part : rupture de l'isolement, développement de l'entraide et du soutien entre adultes et élèves, redéfinition plus horizontale des relations humaines au sein de l'établissement, et désacralisation d'une fonction éducative parfois perçue comme uniquement descendante.

#### 3.2.2.2 *Traitement du sujet : quelques pistes de réponse*

Les pistes proposées pour répondre aux trois questions s'appuient sur le dossier documentaire composé de sept documents de nature et de portée variées. L'objectif est d'illustrer la manière dont les candidats peuvent construire une argumentation ancrée dans le corpus.

#### **Question 1 — En quoi la prise en compte de la parole de l'élève est-elle une condition nécessaire à la qualité de ses apprentissages ?**

- **Introduction sur un préalable indispensable : la parole crée les conditions pour apprendre**

Avant même de penser les apprentissages en tant que tels, l'élève doit se sentir en confiance et en sécurité pour apprendre. Le **document 2** (rapport de l'IGÉSR « *Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité* »), montre que lorsque la parole de l'élève est réellement prise en compte, elle crée un climat de confiance et de sécurité psychologique, notamment à travers les espaces de parole protégés par des règles éthiques. Le **document 3** permet de préciser le mécanisme à l'œuvre : il souligne que l'écoute bienveillante permet à l'élève d'accéder à une pensée rationnelle. La reconnaissance de la parole de l'élève répond ainsi à des besoins fondamentaux de sécurité, de considération et d'appartenance, ce qui réduit le stress et favorise la disponibilité cognitive nécessaire aux apprentissages.

- **Une condition d'entrée dans les apprentissages : la parole fonde la posture d'apprenant**

Le **document 1** questionne la place accordée à la parole de l'élève au sein de l'Ecole. Sont-ils des « *interlocuteurs valables* » ? Pouvoir prendre la parole, s'exprimer et être reconnu comme tel permet à l'élève de s'approprier le langage et de s'engager dans les apprentissages. Le **document 3** illustre concrètement cette idée à travers l'exemple des exposés oraux en classe coopérative, qui permettent à l'élève de se sentir reconnu et de transférer des compétences scolaires. La verbalisation aide ainsi à formuler une pensée encore en construction et à donner du sens aux savoirs, avant même sa formalisation à l'écrit.

- **Un levier central des apprentissages : la parole comme outil de construction de la pensée**

Le **document 1** développe explicitement l'enjeu réflexif de la parole : « *c'est l'outil par excellence de la réflexion. Nous pensons dans et par la langue. C'est la parole pour penser, questionner, problématiser, conceptualiser, argumenter.* » Le **document 3** prolonge cette analyse à travers la présentation des discussions à visées démocratique et philosophique, qui articulent conceptualisation, problématisation et argumentation, et permettent à l'élève d'acquérir une pensée complexe, l'esprit critique, et de développer sa capacité de métacognition (« *faire un pas de côté et se regarder penser* »).

- **Un effet de consolidation : la prise en compte de la parole favorise la responsabilisation et l'autonomie**

Le **document 3** illustre ce point à travers les dispositifs de conseil coopératif et d'entretiens-conseils, qui rendent l'élève auteur de la régulation de la classe et moteur de sa propre scolarité, en réfléchissant à ses réussites, ses points d'amélioration et ses engagements. Le **document 2** confirme cette dynamique à l'échelle de l'établissement, en indiquant que la responsabilisation des élèves dans la recherche de solutions aux problématiques de vie scolaire renforce leur sentiment d'appartenance. Cette responsabilisation favorise, à terme, la motivation, la persévérance et la qualité des apprentissages.

**En guise de conclusion**, rappeler que cette condition, pour nécessaire qu'elle soit, n'est pleinement efficace que si la prise en compte de la parole de l'élève s'inscrit dans un cadre pédagogique structuré, articulant exigences didactiques, climat sécurisant et accompagnement de l'élève, la parole ne se substituant pas à l'étayage pédagogique, mais le rendant possible et efficace.

## **Question 2 — De quels leviers l'établissement scolaire dispose-t-il pour favoriser la parole des élèves ?**

La consigne impose de présenter et d'analyser deux leviers. Le corpus permettait de les choisir parmi deux grands registres, qui pouvaient également être combinés : un registre pédagogique et éducatif, ancré dans la vie de la classe, et un registre institutionnel, fondé sur les instances de l'établissement.

- **Premier registre possible : un cadre pédagogique sécurisant et stimulant à l'échelle de la classe**

En s'appuyant sur le **document 3**, les candidats pouvaient développer le levier de l'écoute bienveillante et de la reconnaissance de l'élève comme « *interlocuteur valable* » (notion également présente dans le **document 1**). Ce levier peut se décliner concrètement à travers l'organisation coopérative de la classe, les heures de vie de classe, les conseils coopératifs, l'autorégulation, ou encore les dispositifs de discussion à visée démocratique et philosophique.

- **Second registre possible : les instances participatives et représentatives de l'établissement**

Le **document 5** (infographie ministérielle sur l'engagement dans les instances de la vie lycéenne) constituait ici une ressource particulièrement adaptée, en détaillant précisément les différents échelons par lesquels un élève peut porter sa parole : le délégué de classe et l'éco-délégué au niveau de la classe, le conseil de la vie lycéenne (CVL) à l'échelle de l'établissement, le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), puis le conseil national de la vie lycéenne (CNVL). Un parallèle pouvait être établi avec le conseil de la vie collégienne (CVC) pour les collèges. Le **document 4** (infographie « climat scolaire » du groupe départemental de Moselle) permettait d'articuler ce levier institutionnel avec le facteur qualité de vie à l'école, qui mentionne explicitement l'ouverture des espaces de parole et la mobilisation des instances sur la qualité de vie, ainsi qu'avec le facteur « pédagogies et coopération » qui renvoie au développement des compétences psychosociales et à la bienveillance dans la relation pédagogique.

- **Un troisième levier, à la croisée des deux registres**

Les candidats pouvaient également développer, en appui du **document 2**, le levier de la formation et de la responsabilisation des élèves eux-mêmes à des rôles d'écoute de leurs pairs : médiation, tutorat, ambassadeurs, qui articule à la fois une dimension pédagogique (développement de compétences) et une dimension institutionnelle (reconnaissance d'un rôle au sein de l'établissement)

## **Question 3 — Quelles démarches s'appuyant sur la prise en compte de la parole de l'élève peut-on mobiliser pour contribuer à son bien-être à l'école ?**

Il est attendu la présentation de démarches entendues comme des processus concertés, et non comme des actions isolées, mobilisant plusieurs documents relatifs à la santé et au bien-être des élèves.

- **Une démarche de promotion de la santé structurée à l'échelle de l'établissement**

Le **document 6** (circulaire relative au parcours éducatif de santé) fournissait un exemple de démarche au sens attendu par le sujet : un dispositif structuré autour de trois axes complémentaires — éducation, prévention, protection, inscrit dans le projet d'établissement, porté collectivement par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), et associant les instances représentatives des élèves (CVL, CVC). Cette démarche illustre la manière dont l'école peut créer, selon les termes mêmes de la circulaire, « *un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves* ».

- **Une démarche de repérage et d'accompagnement en santé mentale**

Le **document 7** (ressources Eduscol sur la santé mentale) permettait de développer une démarche complémentaire, fondée sur le protocole santé mentale dont chaque établissement doit se doter : un processus concerté qui organise, en lien avec les personnels sociaux et de santé, le repérage, l'alerte, l'évaluation, l'orientation et le suivi des élèves en situation de souffrance psychique. Ce document met en évidence le rôle protecteur d'un climat scolaire favorable et du développement des compétences psychosociales, qui figurent parmi les facteurs de protection de la santé mentale, en miroir des facteurs de risque tels que le harcèlement ou la pression des pairs.

- **Des démarches de participation directe des élèves au fonctionnement de l'établissement**

En prenant appui sur le **document 2**, les candidats pouvaient développer l'exemple de la responsabilisation des élèves dans la recherche de solutions aux problématiques de vie scolaire, ou encore évoquer, à titre d'illustration, des dispositifs tels que les conseils de classe participatifs, où chaque élève est invité à s'exprimer individuellement sur ses difficultés, permettant que l'appréciation portée sur son parcours prenne réellement en compte sa parole. Le rapprochement avec le **document 4** permettait de relier ces démarches au facteur de justice scolaire, qui implique les élèves dans la production des règles de vie et s'appuie sur le droit à l'expression et le débat démocratique.

- **Les effets attendus sur le bien-être de l'élève**

Ces démarches, quelles qu'elles soient, produisent des effets convergents : elles rompent l'isolement de l'élève, développent l'entraide et le soutien entre adultes et élèves, redéfinissent des relations plus horizontales au sein de l'établissement. Le **document 2** évoque à ce titre des « *relations plus horizontales, plus transparentes et plus authentiques* » qui contribuent à désacraliser une fonction éducative parfois perçue comme uniquement descendante. Les candidats pouvaient enfin mentionner, à titre d'exemples complémentaires issus de leurs connaissances, la participation des élèves à des commissions menus, l'usage d'enquêtes de besoins, ou l'implication des élèves dans l'évaluation de leur établissement, autant d'illustrations concrètes d'une prise en compte de la parole au service du bien-être.

### 3.2.3. Points de vigilance

#### **Points de vigilance relatifs à la forme**

##### **→ Une maîtrise de la langue trop souvent défaillante**

Une proportion importante des copies présente des fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe et de ponctuation, parfois au point de nuire à la compréhension du propos, voire de rendre certaines phrases incorrectes ou incomplètes. Ces faiblesses linguistiques sont difficilement compatibles avec les exigences d'un concours de catégorie A. La graphie elle-même a par ailleurs constitué, pour un nombre non négligeable de copies, un obstacle à la lecture : une écriture peu soignée ou difficilement déchiffrable pénalise le candidat indépendamment de la qualité du contenu.

##### **→ Une confusion entre analyse de dossier documentaire et dissertation**

De nombreux candidats ont traité le sujet sous la forme d'une dissertation continue, avec une introduction et une conclusion uniques englobant l'ensemble des trois questions, plutôt que de répondre à chaque question de manière distincte et structurée. Ce choix, lorsqu'il n'est pas maîtrisé, nuit à la lisibilité de la copie et ne permet pas d'identifier clairement les éléments de réponse apportés à chaque question. Le jury rappelle que la nature de l'épreuve, une analyse de dossier documentaire répondant à des questions distinctes, se

distingue de l'exercice de la dissertation ou de la note de synthèse, avec lesquels plusieurs copies ont pu être confondues.

→ **Une structuration interne des réponses inégale**

Au sein même des réponses à chaque question, la structuration s'avère hétérogène. Le jury valorise la présence d'une courte introduction définissant les termes clés et annonçant le plan, d'un développement organisé en parties clairement identifiables, et d'une brève conclusion. À l'inverse, les copies les plus fragiles se présentent sous la forme de blocs de texte compacts, sans paragraphes ni transitions, ce qui alourdit la lecture et donne une impression de désordre, y compris lorsque le contenu est pertinent.

→ **Un déséquilibre marqué entre les trois questions**

De nombreuses copies présentent un traitement très inégal : la question 1 est généralement la mieux développée, tandis que les questions 2 et 3 - cette dernière tout particulièrement - sont traitées de manière plus brève, superficielle, voire absente. Ce déséquilibre semble imputable à une gestion déséquilibrée du temps imparti entre les questions.

**Points de vigilance relatifs au fond**

→ **L'absence quasi généralisée de définition des termes clés**

Une grande majorité des copies ne prend pas le temps de définir avec précision les notions centrales de chaque question : parole, prise en compte, qualité des apprentissages, levier, démarche, bien-être, ce qui fragilise l'ensemble de l'argumentation et peut conduire à des réponses imprécises, voire hors sujet. Cette absence de définition s'accompagne fréquemment d'une confusion entre des notions pourtant proches mais distinctes, en particulier entre « levier » et « démarche », ou entre « levier » et « mise en œuvre », qui a pu conduire certains candidats à traiter partiellement, voire à inverser, le contenu attendu entre les questions 2 et 3.

→ **Une exploitation du corpus documentaire trop souvent réduite à la paraphrase**

Si les meilleures copies s'appuient sur les documents de façon ciblée, précise et référencée pour construire une analyse, un grand nombre de copies se limitent à une restitution ou à une paraphrase des documents, sans véritable mise en relation avec la question posée ni avec les autres documents du corpus. Certains documents, en particulier ceux mobilisés pour la troisième question, apparaissent en outre sous-exploités par rapport aux autres. Le jury souligne enfin l'importance de citer explicitement les documents mobilisés, par leur numéro ou leur auteur, plutôt que d'en reprendre le contenu de manière diffuse et non identifiable.

→ **Un déficit d'analyse réflexive et de prise de hauteur**

Au-delà de la seule exploitation du corpus, le jury relève un manque de profondeur dans l'analyse : de nombreuses copies proposent un traitement descriptif, proche du catalogue d'idées juxtaposées, sans véritable articulation entre les éléments mobilisés ni mise en perspective critique. Le sujet exigeait au contraire une démonstration, une mise en relation des documents entre eux et avec des connaissances personnelles, ainsi qu'une capacité à dégager les enjeux et les tensions sous-jacents à chaque question.

→ **Une mobilisation insuffisante ou mal ciblée des connaissances personnelles et institutionnelles**

Les candidats les mieux préparés se distinguent par la mobilisation de connaissances personnelles précises et directement articulées à la question posée : références réglementaires, dispositifs institutionnels, exemples issus de stages ou d'expériences de terrain. À l'inverse, une partie importante des copies mobilise insuffisamment le cadre réglementaire relatif aux missions du CPE et au fonctionnement de l'établissement scolaire, ce qui limite la capacité du candidat à démontrer une véritable projection professionnelle. Le jury signale par ailleurs le risque inverse : certains candidats ont cherché systématiquement à rattacher la réflexion aux missions du CPE, y compris de façon artificielle ou déconnectée de la problématique posée, ce qui a pu également conduire à des hors-sujet.

→ **Une approche parfois réductrice de la thématique du sujet**

Enfin, le jury relève que certains candidats ont abordé la thématique de la parole de l'élève sous un angle restrictif sans articuler cette dimension avec l'enjeu des apprentissages, pourtant central dans le sujet. De

même, la question du bien-être de l'élève a parfois été traitée de façon trop exclusivement centrée sur l'actualité du protocole de santé mentale, sans que le lien avec la prise en compte de la parole de l'élève, qui constituait le cœur de la question, soit clairement établi.

#### **3.2.4. Conseils aux candidats**

Les conseils suivants s'organisent autour de quatre moments clés de l'épreuve : la préparation en amont du concours, la gestion du temps et de la méthode le jour de l'épreuve, la structuration de la copie, et enfin l'exploitation du corpus et la mobilisation des connaissances.

##### *3.2.4.1 Avant l'épreuve : construire des outils de préparation*

- Se constituer, en amont de l'épreuve, un répertoire de définitions courtes et précises des notions les plus fréquemment convoquées par ce type de sujet (par exemple, pour le présent sujet : parole, levier, démarche, bien-être, afin de pouvoir les mobiliser rapidement en ouverture de chaque réponse.
- Approfondir la connaissance du cadre réglementaire relatif aux missions du CPE (circulaire de missions, référentiel de compétences) ainsi que du fonctionnement d'un établissement public local d'enseignement (instances, projet d'établissement, dispositifs de vie scolaire), afin de pouvoir les mobiliser à bon escient.
- S'entraîner à la lecture de documents de natures variées : circulaires, rapports institutionnels, articles de sociologie ou de sciences de l'éducation, infographies, pour gagner en aisance dans leur analyse et leur mise en relation.
- S'exercer, dans les conditions de l'épreuve (durée de quatre heures), à l'aide de sujets antérieurs ou du sujet zéro mis à disposition par le ministère, afin de mieux anticiper la gestion du temps et le format attendu.

##### *3.2.4.2 Pendant l'épreuve : une méthode et une gestion du temps rigoureuses*

- Consacrer un temps suffisant, dès le brouillon, à la lecture et à l'analyse du dossier documentaire dans son ensemble, avant de rédiger : cette étape permet d'identifier les documents pertinents pour chaque question et d'éviter les contresens.
- Établir, au brouillon, une correspondance entre chaque document et la ou les questions auxquelles il se rapporte, en notant son apport principal : ce travail préalable fait gagner du temps lors de la rédaction et garantit une réponse mieux ciblée.
- Répartir le temps de composition de façon équilibrée entre les trois questions : mieux vaut traiter les trois questions de façon correcte que d'approfondir excessivement l'une d'entre elles au détriment des autres.
- Réserver, en fin d'épreuve, un temps dédié à la relecture de la copie, en particulier pour corriger les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe.

##### *3.2.4.3 Sur la structuration de la copie et l'expression écrite*

- Répondre distinctement à chacune des trois questions, en reprenant clairement leur intitulé, plutôt que de rédiger une dissertation continue fusionnant l'ensemble des questions : cette structuration facilite la lecture et l'évaluation des correcteurs.
- Structurer chaque réponse de façon visible, avec une introduction (contextualisation et définition des termes clés), un développement organisé en parties identifiables, et une brève conclusion.
- Aérer sa copie : paragraphes distincts, sauts de ligne, transitions entre les parties contribuent sensiblement à la lisibilité et sont valorisés par le jury.
- Soigner la graphie autant que faire se peut, une écriture difficilement lisible pouvant pénaliser le candidat indépendamment de la qualité du contenu.

- Veiller tout particulièrement à la qualité de l'expression écrite — orthographe, grammaire, syntaxe, registre de langue - et éviter l'usage de la première personne, peu adapté au registre attendu de cet exercice.

#### 3.2.4.4 Sur l'exploitation du corpus et la mobilisation des connaissances

- Ancrer systématiquement l'argumentation dans le corpus documentaire, en citant explicitement les documents mobilisés (par leur numéro ou leur auteur), plutôt que de les paraphraser ou de les juxtaposer sans analyse.
- Veiller à mobiliser l'ensemble du corpus de façon équilibrée, sans se limiter aux documents les plus immédiatement accessibles ni négliger ceux qui semblent, à première vue, plus techniques ou plus spécifiques.
- Dépasser la restitution des documents pour construire une véritable analyse : mettre les documents en relation les uns avec les autres, en dégager les enjeux et les tensions, et les articuler avec des connaissances personnelles.
- Mobiliser des connaissances personnelles diversifiées : références réglementaires et institutionnelles, apports académiques, exemples issus de stages ou d'expériences de terrain, en veillant à ce qu'elles enrichissent la réflexion sans se substituer à l'exploitation du corpus ni s'en écarter.
- Relier explicitement la réflexion aux missions du CPE et à la réalité du fonctionnement d'un établissement scolaire, sans pour autant chercher à rattacher artificiellement l'ensemble des compétences du métier à la question posée.

Le jury souligne que **les copies les plus abouties** sont celles qui parviennent à conjuguer une forme rigoureuse (clarté, structuration, qualité de la langue) et un fond exigeant, fondé sur une exploitation référencée du corpus documentaire, enrichie de connaissances personnelles pertinentes et mise au service d'une réflexion véritablement articulée à la fonction de CPE.

## 4. Les épreuves d'admission de la session 2026

Les observations et les analyses du jury à propos des épreuves d'admission s'appuient sur les interrogations des 450 candidats admissibles. Comme souligné dans la partie 2 du présent rapport, tous ont obtenu des résultats performants aux épreuves écrites. Les coefficients élevés des épreuves orales permettaient à chacun, quels que soient leurs résultats aux épreuves écrites, d'aborder en confiance cette seconde phase du concours.

### 4.1. Première épreuve : exposé et échange avec le jury

Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les candidats, un sujet différent est proposé chaque jour d'interrogation, les candidats étant mis en préparation sur des créneaux horaires de deux heures légèrement superposées de manière à ne pas pouvoir communiquer entre eux. Les sujets respectent un cadre de formulation similaire.

#### 4.1.1. Un exemple de sujet

*Vous êtes conseiller principal d'éducation dans le lycée professionnel Y. À l'issue de la campagne des élections des délégués de classe et des éco-délégués, vous constatez que, dans plusieurs classes, aucun élève ne s'est porté candidat, malgré les temps d'information organisés par la vie scolaire et les professeurs principaux.*

*Comment le CPE peut-il contribuer à la mise en place d'une politique éducative favorable au développement de l'engagement des élèves au sein de leur classe et de l'établissement ?*

Votre exposé de la situation s'appuiera sur les documents fournis et vos connaissances. Il devra notamment :

1. **Analyser les enjeux** de l'engagement des élèves dans la construction de leur parcours citoyen.
2. **Formuler des propositions** d'actions tenant compte de la situation proposée, et relatives aux missions du CPE au sein du collectif des professionnels de l'établissement

➤ **Composition du dossier**

**Document n° 1** - Extrait du compte-rendu Bilan du Conseil de vie lycéenne (CVL) pour l'année 2024-2025- document interne au lycée Y **Page 2**

**Document n° 2** - Extrait du Guide à l'attention des personnels de direction et des CPE : La démocratie scolaire, Ministère de l'Education nationale **Page 3**

**Document n° 3** - Extraits du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'Éducation. Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ministère de l'Education nationale **Page 4**

**Document n° 4** - Extraits du dossier de synthèse Engagements citoyens des lycéens : enquête nationale réalisée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire, CNESCO, 2024 **Page 4**

**Document 5** : Extrait du dossier de synthèse Engagements citoyens des lycéens : enquête nationale réalisée par le Conseil national d'évaluation du système scolaire, CNESCO, 2018 **Page 5**

#### 4.1.2. Observations des interrogateurs

Le déroulé de l'épreuve est globalement maîtrisé, avec une organisation claire entre l'exposé initial et l'échange, permettant d'évaluer à la fois les capacités d'analyse et la projection dans une posture professionnelle du candidat.

L'exposé de 15 minutes est dans l'ensemble respecté, même si certains candidats peinent à gérer le temps ou à structurer efficacement leur propos. L'échange de 30 minutes constitue un moment plus discriminant, révélant des écarts importants dans la qualité des relances et de l'argumentation. La conduite de l'interrogation permet le plus souvent d'approfondir les analyses, mais peut parfois déstabiliser des candidats insuffisamment préparés à l'échange.

Il est noté que l'absence d'accès à internet pendant le temps de préparation – comme c'est le cas pour la première épreuve orale du concours « niveau master » - a favorisé l'élaboration d'exposés « authentiques », les candidats s'appuyant sur leurs connaissances propres et leur capacité de raisonnement.

##### 4.1.2.1 L'exposé du candidat

L'immense majorité des candidats a dépassé les « 10 minutes » de présentation – sur un temps maximal de 15 mn - et très peu de candidats ont dû être arrêtés pour respecter le temps maximal.

Au-delà de cette bonne gestion du temps, les analyses restent souvent trop descriptives et pas assez problématisées, avec des difficultés pour hiérarchiser les enjeux et relier les situations proposées aux missions du CPE.

La plupart des candidats font le choix d'un plan en 2 parties - les enjeux et le plan d'actions – qui favorise le suivi de leur exposé. Toutefois, la deuxième partie est souvent trop brève voire décevante, se limitant à l'évocation d'actions dont ils peinent à expliquer le sens et la faisabilité. Les candidats manquent souvent d'exemples d'actions concrètes et efficaces et proposent parfois des actions dont ils ne peuvent pas expliquer le déroulement.

De nombreux candidats ne prennent pas suffisamment le temps de bien définir le périmètre et les termes du sujet et limitent la problématique à une simple reprise de la question posée dans le sujet. Le dossier documentaire n'est pas suffisamment exploité pour préciser cette problématique et mettre en perspective les enjeux identifiés au travers des propositions d'action.

#### 4.1.2.2 Échange avec le jury

Malgré la bienveillance du jury, l'absence de connaissances a pu mettre certains candidats en difficulté. A l'inverse, les candidats ayant des connaissances solides ont pu valoriser celles-ci et les mettre au service d'une réflexion pertinente qui a permis un réel échange avec le jury.

Les candidats ont été évalués sur leur capacité à écouter, réfléchir et argumenter. Les réponses les plus convaincantes étaient nuancées, justifiées et en lien avec les valeurs de l'École et les enjeux sociétaux. La capacité à prendre en compte les questions du jury et à faire évoluer sa réflexion a été appréciée. La qualité de l'expression orale, la clarté et la posture ont également été prises en compte.

#### 4.1.2.3 Points forts

La plupart des candidats, quel que soit leur niveau de formation, montrent une capacité à analyser les situations et à identifier les enjeux principaux. Toutefois, des candidats souvent plus expérimentés - ou en cours de formation Master - proposent des analyses plus fines et des propositions d'action plus opérationnelles et contextualisées.

Les meilleurs candidats sont d'abord de très bons lecteurs. Ils savent extraire du corpus documentaire des mots clefs et construire des ponts avec leurs propres connaissances. Cela leur permet d'explicitier les problématiques portées par le sujet et de partager une réflexion opérante soutenant des enjeux explicites. Lorsque les enjeux sont correctement identifiés, les propositions sont réalistes et conformes à une projection de qualité dans la fonction. De manière générale le jury repère et apprécie les éléments attestant d'une préparation de qualité (rôle des acteurs, actualité du système éducatif, connaissance des adolescents et visualisation d'une politique éducative de l'établissement scolaire).

Il est nécessaire de savoir se détacher de ses notes pour assurer un exposé dynamique et engager une véritable relation d'échange et d'interaction avec les membres du jury. Une prise de recul, même modeste, est souvent appréciable, même si un grand nombre de candidats est, à ce stade du parcours de formation, sans réelle expérience professionnelle.

#### 4.1.2.4 Points faibles

Les candidats les plus en difficulté présentent fréquemment des analyses trop descriptives. Ils sont en difficulté pour hiérarchiser les enjeux et peinent à mobiliser des connaissances - scientifiques, académiques et institutionnelles - pour justifier leurs choix et à argumenter leurs réponses de manière étayée. Leurs propositions relèvent parfois davantage de l'affirmation que d'une analyse fondée sur les textes, les principes du service public d'éducation ou les réalités de l'exercice professionnel.

Des connaissances parfois très superficielles du système éducatif, de son organisation et du fonctionnement d'un EPLE ont également été relevées, limitant la capacité des candidats à appréhender les situations dans leur globalité et à proposer des réponses adaptées. Les candidats peinent à prendre du recul sur leurs pratiques ou leurs expériences, à questionner leurs choix, à identifier leurs axes de progrès ou à envisager d'autres modalités d'action.

Si les candidats plus expérimentés – niveau de formation et expérience professionnelle - montrent globalement moins de difficultés, leur propos peut parfois manquer de mise en perspective ou de formalisation claire des propositions.

#### 4.1.3. Conseils aux candidats

La préparation à cette épreuve passe avant tout par l'acquisition d'une connaissance des textes réglementaires et d'une capacité de projection dans le métier de CPE. L'élaboration de l'exposé – gestion du temps de préparation - devra aussi témoigner d'une capacité à utiliser tous les documents proposés en les citant. Tous visent à aider le candidat dans la compréhension et l'analyse du sujet.

Lors de l'exposé, il convient de se concentrer sur la problématique posée, de structurer sa réponse afin de la rendre claire et lisible, et de privilégier une argumentation simple et pertinente, sans chercher à « occuper » le temps de parole.

Les candidats doivent entrer dans un échange avec le jury, en écoutant attentivement les questions afin d'y répondre précisément. Lorsqu'une question met en difficulté le candidat, il est préférable d'explicitement la démarche que l'on mettrait en œuvre pour rechercher de l'information plutôt que de proposer une réponse trop approximative voire hors sujet.

Le jury attend également que les candidats dépassent une approche trop descriptive ou l'énumération des valeurs de la République (« liberté, égalité, fraternité ») pour en montrer une traduction concrète dans l'exercice des missions du CPE. De même, les notions de « bienveillance » ou « d'entretien avec l'élève », fréquemment mobilisées, doivent être mises au service d'une véritable réflexion éducative et inscrites dans une stratégie d'action cohérente. Le jury attend une compréhension réfléchie des responsabilités et du positionnement du CPE.

En synthèse de ces observations, le jury conseille aux futurs candidats de :

- Lire, se documenter, être curieux de l'actualité ;
- S'appuyer sur une bonne connaissance du système éducatif, de son organisation, du fonctionnement d'un EPLE ainsi que des missions et du positionnement du CPE.
- Questionner le sujet et le problématiser, faire un plan en 2 ou 3 parties et s'y tenir pour proposer un cheminement ;
- Structurer son propos et présenter un raisonnement clair et progressif.
- Veiller à fonder ses réponses sur des références institutionnelles, les principes du service public d'éducation et les réalités de l'exercice professionnel.
- Justifier ses choix, expliciter le raisonnement et argumenter les propositions, plutôt que de se limiter à des affirmations ou à des réponses descriptives.

## 4.2. Deuxième épreuve : entretien avec le jury

En référence à l'arrêté (voir partie 1 du rapport), le jury souligne que cette épreuve ne se réduit pas à l'analyse de la mise en situation qui est proposée au candidat. Celle-ci constitue un des éléments d'accroche de l'entretien au cours duquel le questionnement du jury permet d'évaluer diverses capacités et aptitudes du candidat.

### 4.2.1. Les mises en situation proposées par le jury

Deux exemples de « mise en situation » qui ont été soumis à la réflexion des candidats admissibles à la session 2026 sont présentés ci-dessous. Toutes les propositions ont été structurées de manière identique : un bref énoncé suivi de trois questions pour guider le candidat dans sa réflexion et l'élaboration de sa réponse.

#### **Exemple 1**

*Vous exercez la fonction de CPE en lycée. Dans le cadre de la labellisation E3D, vous participez en équipe pluridisciplinaire à l'organisation d'une semaine à thème portant sur le recyclage des déchets. Plusieurs délégués élèves contestent en CVL l'intérêt du projet que vous présentez et refusent d'y participer.*

- 1) *Quels principes cette résistance des élèves met-elle en tension ?*
- 2) *Quelle place donnez-vous à la parole des élèves contestant le projet ?*
- 3) *Comment donner du sens aux projets éducatifs de ce type ?*

#### **Exemple 2**

*Vous êtes affecté dans un collège rural en tant que CPE. Au retour des vacances de février, une mère d'élève vient vous voir pour vous dire que sa fille ne viendra plus au collège car elle est victime de harcèlement.*

- 1) *Quelles valeurs et principes sont en jeu dans cette situation ?*
- 2) *Quelles actions proposez-vous en direction de l'élève, de sa famille et des auteurs présumés ?*
- 3) *Qu'envisagez-vous de faire à une plus grande échelle (classe / collège) ?*

#### **4.2.2. Observations des interrogateurs**

Bien que très contrainte sur le plan chronométrique, cette épreuve est plutôt favorable aux candidats comme en témoignent les résultats obtenus lors de la session. Son déroulé en trois temps fait l'objet d'une forte attention de la commission d'interrogation afin de garantir une parfaite égalité de traitement des candidats.

##### **4.2.2.1 Exposé des candidats (5')**

Les exposés sont en général bien préparés et montrent la diversité des candidats et leur envie de se projeter dans le métier de CPE. L'argument de la rencontre avec une « figure inspirante » est souvent utilisé.

Le temps de 5 minutes est respecté. Certains candidats ont pu interroger leurs motivations par une introspection. Cela a permis également de mettre en valeur les compétences communicationnelles des candidats.

##### **4.2.2.2 Échanges avec le jury (10')**

L'échange avec le jury permet aux candidats de préciser et de questionner ses expériences, d'élargir ses réflexions. L'échange est dans l'ensemble fluide, même si certains candidats peinent à approfondir leurs expériences de manière suffisamment structurée.

Certains candidats, par manque de préparation, ont eu du mal à expliciter ce qui les a poussés de façon déterminante vers le métier de CPE par rapport à un autre métier qu'ils déclarent pourtant avoir envisagé.

##### **4.2.2.3 Entretien avec le jury (20')**

L'entretien s'est révélé hétérogène en fonction des candidats d'autant que la réponse « quasi instantanée » à la mise en situation est très discriminante.

Certaines analyses de la mise en situation proposée ont été très succinctes, d'autres laborieuses. Les candidats ne prennent pas suffisamment le temps de la réflexion et se précipitent vers une réponse concrète sans expliciter les enjeux de la situation dans ses diverses dimensions. Ils peinent à se positionner et à argumenter leurs choix.

A l'inverse, d'autres candidats ont su problématiser la mise en situation et apporter des réponses qui ont permis un échange riche et fluide avec les membres de jury. L'échange permet aussi de révéler des candidats qui n'avaient pas réussi à développer leurs arguments lors de la première prise de parole (exposé).

##### **4.2.2.4 Points forts et compétences mises en œuvre chez les meilleurs candidats**

Les meilleurs candidats ont démontré leur aptitude à problématiser la situation avant d'apporter leurs réponses. Ils ont également su apporter des réponses concrètes de terrain en associant les différents acteurs en fonction des situations. Les échanges sont de qualité et les candidats savent rebondir et aller au-delà des questions du jury en utilisant un registre de langue adapté au regard des exigences d'une future posture professionnelle.

##### **4.2.3.2. Points faibles de certains candidats et écueils pour une évaluation positive**

Les candidats rencontrent des difficultés dans l'analyse des mises en situations, pour structurer des réponses argumentées et adaptées aux trois questions posées dans un temps contraint.

Malgré leur niveau de formation élevé ou leurs expériences, des candidats peuvent être en difficulté lorsqu'il s'agit de mobiliser de façon explicite les cadres réglementaires ou de répondre de manière pleinement structurée aux relances du questionnement.

Il est nécessaire d'être attentif à utiliser un registre de langue qui ne soit pas familier mais qui, au contraire, témoigne d'une maîtrise grammaticale et lexicale et d'une posture qui tienne compte du positionnement des interlocuteurs.

#### 4.2.3. Conseils aux candidats

Pour se préparer à cette épreuve, le jury conseille au candidat d'effectuer quelques « immersions » en établissement ou milieu éducatif qui permettront à travers des observations et des échanges avec des professionnels de nourrir la réflexion et favoriseront, lors de l'interrogation, l'adéquation des réponses aux situations proposées. Ces immersions permettront de développer une capacité d'analyse des enjeux éducatifs, en évitant des descriptions trop narratives. Elles doivent notamment préparer le candidat à aborder des mises en situation en lien avec les valeurs de la République.

Concernant la gestion de l'épreuve :

- Le jury recommande de préparer un exposé permettant de mettre en valeur son parcours personnel et professionnel en établissant des liens explicites avec les compétences attendues d'un conseiller principal d'éducation. A ce titre, il est nécessaire de maîtriser la circulaire de 2015, le référentiel de 2013 et le fonctionnement d'un EPLE dans son ensemble.
- Le candidat doit développer une posture réflexive. Tout au long de l'entretien, le candidat ne doit pas hésiter à prendre de brefs temps de réflexion afin, par exemple, de déceler les enjeux de la mise en situation et de hiérarchiser les priorités des actions proposées qui témoigneront d'une connaissance du système éducatif et des missions du CPE.
- Le candidat doit être capable d'envisager des réponses alternatives, de reconnaître les limites de son action individuelle et d'identifier les ressources ou les interlocuteurs sur lesquels il est possible s'appuyer. Il doit inscrire son action dans une dynamique d'équipe, en coopération avec les personnels de direction, les enseignants, les personnels de santé et sociaux, les AED, les AESH, les partenaires et les familles.

Le jury n'attend pas de réponses parfaites mais une capacité d'analyse, un raisonnement structuré et du bon sens, en cohérence avec les valeurs du métier et les principes du service public d'éducation.

## **Annexes**

### **Annexe 1 – Sujet de l'épreuve écrite 1 - dissertation**

SESSION 2026



**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION  
(BAC +3)**

-----  
CONCOURS EXTERNE

**Épreuve d'admissibilité 1**

*L'épreuve consiste en une dissertation portant sur un sujet relatif à l'éducation et à la formation des jeunes.*

*Elle vise à apprécier la capacité du candidat à construire un raisonnement, à appuyer son argumentation et à mobiliser des connaissances en sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.*

**Durée : 4 heures**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

#### Concours externe du CPE de l'enseignement public

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| LHE      | 030E           | 101     | 4061    |

**Concours externe du certificat d'aptitude  
aux fonctions de conseiller principal d'éducation  
Session 2026**

---

**Épreuve d'admissibilité**

***Dissertation***

**Le service public d'éducation « contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. »**

**En vous appuyant sur cet extrait du Code de l'Éducation<sup>1</sup>, vous vous demanderez en quoi la mixité sociale et scolaire peut contribuer à l'égalité des chances.**

**Votre dissertation définira la mixité sociale et scolaire, explorera ses effets sur les apprentissages et le climat scolaire, et analysera les conditions pour qu'elle contribue à l'égalité des chances.**

*Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références et des apports variés issus des sciences humaines et sciences de l'éducation, de l'histoire, de la philosophie et la sociologie de l'éducation, ainsi qu'en psychologie de l'enfant et de l'adolescent*

---

<sup>1</sup> Code de l'éducation, article L111-1



## **Annexe 2 - Sujet de l'épreuve écrite 2 - « analyse d'un dossier »**

SESSION 2026



**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION  
(BAC +3)**

-----  
CONCOURS EXTERNE

**Épreuve d'admissibilité 2**

*L'épreuve consiste en l'analyse d'un dossier documentaire portant sur une question de politique éducative. Les candidats sont appelés à répondre à trois ou quatre questions.*

*L'épreuve vise à permettre au jury d'apprécier la capacité du candidat à comprendre et analyser les documents proposés, à construire et exposer un raisonnement, à mobiliser des connaissances personnelles pour étayer son analyse. Elle permet également d'évaluer la qualité de l'expression écrite.*

**Durée : 4 heures**

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

**NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.**

**Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.**

**Tournez la page S.V.P.**

**Concours externe du certificat d'aptitude  
aux fonctions de conseiller principal d'éducation  
Session 2026**

---

**Épreuve d'admissibilité**

***Analyse d'un dossier documentaire  
portant sur une question de politique éducative***

---

**Thème du dossier: la parole de l'élève**

La prise en compte de la parole de l'élève constitue un levier éducatif essentiel au service de sa réussite.

En prenant appui sur le dossier documentaire proposé, ainsi que sur vos connaissances personnelles, vous répondrez aux trois questions ci-dessous :

1. En quoi la prise en compte de la parole de l'élève au sein de l'établissement scolaire est-elle une condition nécessaire à la qualité de ses apprentissages ?
2. De quels leviers l'établissement scolaire dispose-t-il pour favoriser la parole des élèves ? Vous développerez votre réponse en présentant et analysant deux leviers.
3. Quelles démarches s'appuyant sur la prise en compte de la parole de l'élève peut-on mobiliser pour contribuer à son bien-être à l'école ?

## Composition du dossier documentaire

*Le dossier comporte 11 pages*

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Document n° 1 : Quelle place pour la parole de l'élève ? SUEUR Bastien et TOZZI Michel, 2017, Cahiers pédagogiques, N° 538 (juin), [p. 10, présentation du dossier]. .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 3  |
| Document n° 2 : mission « Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité : un enjeu essentiel pour la nation », rapport N°23-24-004A, novembre 2024, Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, 94 pages. [Extraits p. 48-49 ; p.52 ; p.54-55] [Consulté 10 novembre 2025] .....                                                                                                                                                                                                                                 | 4  |
| Document n° 3 : Accueillir la parole des élèves dans la classe : discussion, coopération, responsabilisation, PORTHÉ Émeline et DRIDI Sarra, 2022, <i>Administration &amp; Éducation</i> , N° 175 (3), Parlons des élèves... Et si on les écoutait ? ; pp. 73-78. <a href="https://doi.org/10.3917/admed.175.0073">https://doi.org/10.3917/admed.175.0073</a> [extraits] [Consulté 02 novembre 2025] .....                                                                                                                                 | 6  |
| Document n° 4 : Infographie « Ressources pour agir » du Groupe Départemental Climat Scolaire de Moselle, « Ce que recouvre chacun des 7 facteurs », 2020, académie de Nancy-Metz, 56 pages [Extrait p. 7]. .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 8  |
| Document n° 5 : Infographie « Comment s'engager dans les instances de la vie lycéenne » - Ministère de l'Éducation nationale – Les semaines de l'engagement - <a href="https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-9857">https://www.education.gouv.fr/les-semaines-de-l-engagement-9857</a> [consulté le 2 novembre 2025] .....                                                                                                                                                                                            | 9  |
| Document n° 6 : Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 MENESR – DGESCO « Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves » [extraits] - [consulté le 2 novembre 2025] .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 10 |
| Document n° 7 : Infographies « Les facteurs de risques et les facteurs de protection de la santé mentale » et « Les principales étapes du protocole santé mentale » - Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves ; site Eduscol [mise à jour octobre 2025] - <a href="https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves">https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves</a> - [consulté le 10 novembre 2025] ..... | 12 |

### INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

#### Concours externe du CPE de l'enseignement public

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| LHE      | 030E           | 102     | 4062    |

Document n° 1 : Quelle place pour la parole de l'élève ? SUEUR Bastien et TOZZI Michel, 2017, Cahiers pédagogiques, N° 538 (juin), [p. 10, présentation du dossier].

# Quelle place pour la parole de l'élève ?

*« Il n'est nullement souhaitable de toujours dire à ses élèves ce que l'on sait et ce que l'on pense. Dans bien des cas, il est préférable de se taire pour leur donner la possibilité de débattre et de réfléchir par eux-mêmes. »*

*Un artiste du monde flottant - Kazuo Ishiguro, 2002*



**BASTIEN SUEUR**

Professeur de philosophie au Lycée de la Nouvelle Chance (Cergy) et délégué général de la Fespi



**MICHEL TOZZI**

Professeur honoraire en sciences de l'éducation, université Paul-Valéry, Montpellier

Ce dossier ne porte pas spécifiquement sur l'apprentissage de la langue orale, par contraste avec celui de la langue écrite, ce que l'on appelle aujourd'hui la didactique de l'oral, travaillée aujourd'hui surtout en français. Nous ne négligeons pas l'écrit, essentiel notamment pour formuler précisément une pensée et laisser trace. Mais la prise de parole orale nous semble significative de la place et du rôle que l'on accorde à l'élève dans le système éducatif. Donne-t-on réellement la parole aux élèves, et la prennent-ils ? Les considère-t-on comme des « interlocuteurs valables » (Jacques Lévine) ? À voir le nombre d'articles reçus et ceux que nous avons dû refuser faute de place, la question semble importante pour les acteurs de l'éducation.

Nous avons donc interrogé la place et le statut de cette parole à l'école et de certaines de ses fonctions qui nous semblent essentielles, à cause de leurs enjeux formatifs. Nous en avons notamment retenu trois parmi d'autres :

- l'enjeu identitaire : les linguistes considèrent que la parole est la modalité par laquelle un sujet s'approprie une langue, et investit subjectivement le langage. Elle contribue fortement à la construction d'une identité personnelle et collective, comme moyen d'individuation et de socialisation. Il s'agit ici d'être considéré comme un sujet parlant et pensant, « *quelqu'un qui n'est pas quiconque* » (Lacan), qui a le droit de s'exprimer, d'être écouté et entendu, et qui par sa parole se subjective individuellement et socialement ;

**La démocratie fonde sa légitimité sur la voix de chacun et de tous.**

- l'enjeu réflexif : la parole, à travers et par la langue, est dans sa dimension sociale un moyen très riche chez les humains pour communiquer avec ses semblables. Mais elle n'est pas seulement communicationnelle, elle n'est pas seulement utilitaire : c'est l'outil par excellence de la réflexion. Nous pensons dans et par la langue. C'est la parole pour penser, questionner, problématiser, conceptualiser, argumenter, etc., notamment dans les différentes disciplines. Cet usage réflexif de la langue soutient l'élaboration d'une pensée personnelle, l'apprentissage de connaissances, et permet aussi, par la verbalisation de nos actions, la conscientisation de nos activités (métacognition) ;

- l'enjeu citoyen : la démocratie fonde sa légitimité sur la voix de chacun et de tous, elle valorise la prise de parole, témoin de la liberté d'expression et de la pluralité des opinions. La parole est une force, elle exerce une influence. C'est la parole de l'intervention dans l'espace public de discussion pour exprimer et défendre ses idées. C'est celle aussi, plus collective qu'individuelle, mandatée, de la représentation démocratique dans des institutions officielles (délégués au conseil de classe, conseils de vie collégienne et lycéenne, etc.), ou pédagogiquement *ad hoc* (Quoi de neuf ?, conseil coopératif, etc.) pour échanger, réguler débattre et décider.

Tels sont les trois axes du dossier que nous avons choisis, car la parole s'y révèle formatrice : pour façonner sa personnalité, pour étayer sa pensée, pour incarner et témoigner de ses appartenances collectives, etc. Il s'agissait de montrer des exemples significatifs où cette parole est prise au sérieux.

Nous tenions enfin à laisser entendre, notamment dans des encadrés tout au long du dossier, cette parole des élèves, qu'elle soit directe ou rapportée. Ce ne fut pas simple, car il a fallu volontairement raccourcir la parole des adultes. ■

**Enseigner et apprendre en confiance et en sécurité :  
un enjeu essentiel pour la nation**

[...]

**4.1.3. Élèves ambassadeurs et sentinelles, adultes référents : des initiatives qui gagnent à dépasser le seul enjeu de la lutte contre le harcèlement**

Le choix stratégique d'un nombre grandissant d'équipes pédagogiques d'élargir la mobilisation des acteurs de la communauté scolaire en associant des élèves, des parents et des personnels volontaires à la lutte contre le harcèlement rencontre une adhésion de plus en plus forte depuis quelques années. Il est porté par la conscience que face à un fléau tel que le harcèlement et à la banalisation de certaines microviolences et discriminations (LGBTQ+, VSS, moqueries de la bonne conduite en classe, etc.), le climat scolaire ne peut s'apaiser sans un engagement collectif et une responsabilisation plus grande de la communauté scolaire, notamment des élèves eux-mêmes.

Une plus grande priorité doit être accordée à former des élèves à la médiation par les pairs, au tutorat, aux rôles d'ambassadeur et de sentinelle, ainsi qu'à davantage valoriser, encourager et renouveler ces responsabilités. Les personnels qui se proposent et se forment, notamment à l'écoute active, pour devenir référents reconnaissent l'intérêt pour les élèves de pouvoir parler, en toute sécurité psychologique et émotionnelle, à un adulte de l'équipe pédagogique qui n'est pas nécessairement un de leurs professeurs, et qui dispose de réelles compétences pour accueillir leurs émotions, leur parole et leur mal-être et les soutenir sans jugement de valeur. La mission a constaté que les espaces de parole où des règles éthiques claires<sup>1</sup> sont posées pour protéger la prise de parole des élèves se multiplient depuis la crise sanitaire. [...]

Il est important pour les adolescents de savoir à qui parler. Les élèves et les enseignants rencontrés par la mission, engagés dans ces rôles, reconnaissent non seulement l'impact, en matière de réduction de la violence, de climat, de bien-être et de qualité de vie au travail, mais ils soulignent aussi les dimensions formatrice, émancipatrice et professionnalisante de ces responsabilités, à condition que puissent s'opérer un accompagnement et une supervision de ces acteurs et que ce rôle important soit bien reconnu et valorisé. [...]

**4.2.3. Favoriser l'engagement des élèves et des équipes dans des dynamiques collaboratives et renforcer le sentiment d'appartenance**

[...]

La mission a recueilli les témoignages d'enseignants qui ont voulu souligner l'intérêt, pour nourrir une dynamique collective et collaborative, d'entretenir avec les élèves des relations permettant non seulement de bien les connaître mais aussi de leur permettre de mieux se connaître entre eux et de s'enrichir de relations authentiques avec les adultes avec qui ils partagent leur vie scolaire. Aussi, de plus en plus de personnels choisissent de responsabiliser les élèves en les associant à leur recherche de solutions aux problématiques de vie scolaire qui les touchent et aux projets pédagogiques qui les motivent. Ils renforcent ainsi mutuellement leur sentiment d'appartenance. Cette démarche ne doit pas être réservée aux seuls élus du CVC et du CVL. [...]

**4.2.4. Développer une double alliance éducative, avec les élèves comme avec les parents**

[...]

Les enseignants se sentent beaucoup plus confiants lorsqu'ils cherchent à relever les défis qui se présentent à eux en impliquant collectivement les élèves pour dépasser ensemble les difficultés qu'ils rencontrent. Respect, confiance,

---

<sup>1</sup> Instituer un espace qui garantit et protège l'écoute des émotions et la parole des élèves, par le respect de cinq règles : 1. Toute émotion peut se dire et ne peut être contredite ; 2. C'est l'adulte qui donne la parole et la reprend, en garantissant à l'enfant qu'il pourra parler jusqu'au bout de ce qu'il a à dire sans risquer d'être interrompu ; 3. On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas (pratique non blâmante) ; 4. L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver une solution ; 5. L'enseignant assure de la permanence et de la récurrence de l'espace de parole.

Humbecq B., (2022). L'intelligence émotionnelle à l'école et en famille : Comment accompagner l'enfant dans la gestion de ses émotions ? Ed. Mardaga.

engagement, écoute et droit à l'erreur sont des réciprocitys qui gagnent à être plus largement et plus explicitement partagées et ajustées pour construire un lien avec les élèves, à la fois soutenant, protecteur et émancipateur. [...]

Alors que cette alliance est peu encore répandue, elle est paradoxalement très aisée à mettre en œuvre, car les élèves sont très demandeurs de relations plus horizontales, plus transparentes et plus authentiques, dans lesquelles ils se sentent responsabilisés et considérés comme des personnes. Les enseignants qui en relatent l'expérience découvrent la puissance et la fécondité de cette alliance simple et naturelle qui brise les barrières. Relever les défis avec les élèves crée de la confiance et de la sécurité psychologique, évite les oppositions et rend chacun, élève et enseignant, plus fort et plus humain. [...]

### **Accueillir la parole des élèves dans la classe : discussion, coopération, responsabilisation**

*Qu'entendons-nous par la « parole de l'élève » ? Quelle posture, quels gestes professionnels permettent de dépasser le déclaratif pour aboutir à l'accueil de la parole en acte ? Comment la parole de l'élève participe-t-elle à sa réussite ? À la lumière d'expériences menées en classe coopérative au collège Victor Hugo de Cachan (94), il est offert au lecteur de pouvoir saisir comment la parole de l'élève devient le déterminant indissociable de la relation éducative et pédagogique, comment elle permet d'entrer dans les apprentissages et de les construire, de développer des compétences psychosociales et de favoriser la persévérance scolaire.*

Pourquoi écouter et prendre en compte la parole des élèves ? Le référentiel de compétences des métiers du professorat définit clairement la mission de l'enseignant : « *au service de la réussite de tous [...] accompagner [...] Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance* »<sup>2</sup>. Pour pouvoir accompagner l'élève, il est essentiel de le considérer dans sa globalité, sa complexité. L'élève n'est pas seulement « élève », il est aussi un enfant ou un adolescent, c'est-à-dire un être humain avec des besoins. Christophe Marsollier, inspecteur général, souligne la nécessité de répondre aux besoins psychiques fondamentaux de l'élève afin de créer un cadre sécurisant et stimulant des apprentissages<sup>3</sup>. L'un des leviers pour satisfaire ces besoins est le fait d'être écouté, d'être considéré comme un interlocuteur valable.

### **La relation éducative et pédagogique au quotidien**

Pour que les enfants et adolescents puissent devenir élèves et entrer dans les apprentissages, la relation est essentielle. Celle-ci se construit grâce à une écoute véritable qui devient actes, une ouverture réciproque sur l'autre, une confiance mutuelle, ces différents points permettant de satisfaire les besoins fondamentaux des élèves (sécurité, appartenance...). Christophe Marsollier insiste sur l'importance de l'empathie émotionnelle et de l'empathie cognitive. D'une part, le professeur entend les besoins émotionnels des élèves. Cela ne signifie pas qu'il se prend pour un personnel médico-social ; toute situation peut appeler une aide extérieure. L'enseignant crée un environnement serein par l'écoute bienveillante de ce que les élèves ressentent. D'autre part, celui-ci fait également preuve d'une empathie cognitive, il n'émet pas de jugement, que ce soit par le verbal, le non verbal ou le paraverbal. Il accepte la parole des élèves. Les échanges permettent d'équilibrer cette relation intrinsèquement asymétrique. On pourra, par exemple, laisser les élèves faire de courts exposés sur le sujet de leur choix (en excluant la violence et la vulgarité) en début d'heure de manière rituelle. Cela permet à la fois aux élèves de se sentir reconnus dans leurs goûts personnels, de transférer les compétences scolaires dans la préparation des exposés, de créer un sentiment d'appartenance et de sécurité pour la réflexion. Les effets de ce véritable accueil de la parole de l'élève sont multiples. D'abord, en lien avec les travaux de Catherine Guéguen<sup>4</sup>, on peut affirmer que l'écoute bienveillante diminue l'effet de l'amygdale du cerveau, qui sécrète les molécules du stress. Elle permet aux élèves d'accéder au cortex préfrontal et au cortex orbitofrontal, c'est-à-dire à une pensée rationnelle et calme. Ensuite, les compétences didactiques de l'enseignant gagnent en efficacité dans une relation éducative et pédagogique de qualité<sup>5</sup>.

### **La parole en actes**

Pour prolonger l'accueil de la parole de l'élève au quotidien, il est important que celle-ci puisse s'incarner concrètement dans la vie de la classe et de l'élève. En voici quelques exemples.

### **L'organisation de la classe**

La prise en compte de la parole de l'élève et des besoins qu'elle exprime peut commencer très tôt. [...] Les élèves construisent la vie de la classe. Ils savent que le professeur est le garant de la sécurité. Ils établissent tous les éléments se rapportant à cette sécurité. Le reste de l'organisation est discuté et choisi par les élèves : la manière d'entrer en classe, les déplacements, la gestion du matériel et du bavardage... [...]

<sup>2</sup> Référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation : <https://www.education.gouv.fr/le-referentiel-de-competences-des-metiers-du-professorat-et-de-l-education-5753>

<sup>3</sup> Marsollier Christophe, *La Bienveillance active, levier pour un accompagnement efficace de l'élève*, conférence à Lille, le 10 janvier 2017.

<sup>4</sup> Alvarez Céline, André Christophe, Gueguen Catherine et al., *Transmettre : ce que nous nous apportons les uns les autres*, Paris, l'Iconoclaste, 2017

<sup>5</sup> Marsollier Christophe, *ibid.*

## **L'autorégulation**

La régulation de la vie de la classe est un autre moment essentiel pour accueillir la parole des élèves. Plutôt que de choisir unilatéralement les conséquences des actes des élèves ou les directions pour la classe, le professeur peut installer un conseil coopératif qui permet aux élèves d'être les auteurs de la régulation de la classe. [...]

## **Le développement des compétences psychosociales et les projets**

Les heures de vie de classe permettent de développer les compétences psychosociales de l'élève par l'écoute de sa parole sans jugement et comme base de réflexion. [...]

Des projets permettent aussi d'entendre la parole des élèves. Mener, par exemple, un travail sur l'erreur peut être le support d'un temps de discussion pendant lequel les élèves s'expriment sur le droit à l'erreur dans les évaluations, le regard de leur entourage sur leurs résultats, leurs encouragements, leurs reproches.

## **La parole pour apprendre**

La parole des élèves permet de créer un climat scolaire positif. Elle permet également de progresser dans les apprentissages. Voici deux dispositifs spécifiques permettant d'entrer dans cette thématique.

### **Les entretiens-conseils**

Dans le cadre d'expérimentations menées au collège Victor Hugo de Cachan avec la Cellule académique, recherche, développement, innovation, expérimentation (Cardie), est née la volonté de transformer le conseil de classe pour favoriser la participation des élèves, l'autoévaluation, l'individualisation du suivi. Afin de rendre l'élève moteur de sa scolarité, il a fallu établir le protocole des conseils-entretiens préparés en heure de vie de classe et la fiche qui permet le suivi de l'élève : ce qu'ils ont réussi, ce qu'ils souhaitent améliorer, les engagements qu'ils souhaitent prendre pour progresser. Il est important de faire réfléchir les élèves sur leur parcours bien en amont, faire régulièrement de la métaréflexion pour réguler le fonctionnement de la classe, en conseil coopératif ou en atelier, puis réunir les élèves en vie de classe pour qu'ils puissent préparer leur conseil-entretien. Ils réfléchissent alors individuellement sur leurs réussites du trimestre, qu'elles touchent aux savoirs, capacités ou attitudes ; sur les points qu'ils souhaitent améliorer ; leurs ressources : ce qu'ils savent déjà faire, mais aussi les personnes à qui ils peuvent faire appel ; sur leurs besoins ; leurs engagements, précis, accessibles et auto-évaluables et, surtout, choisis par l'élève et non par le professeur ; et sur l'appréciation de leur bulletin. [...]

Les entretiens-conseils permettent de créer un lien paisible et profitable avec les parents. Dans les classes coopératives qui ont des conseils-entretiens, les relations sont plus cordiales et nous travaillons davantage en lien étroit. Contrairement aux autres classes, il y a beaucoup moins de conflits entre les professeurs, les élèves et les parents : le climat scolaire est plus apaisé. Les parents se préoccupent de la scolarité de leurs enfants tout en soutenant les enseignants. Les conseils-entretiens nous ont permis d'établir une relation de coéducation propice à l'enseignement et donc profitable aux élèves.

### **Les discussions à visées démocratique et philosophique (DVDP)**

La praxis philosophique par la mise en place des discussions à visées démocratique et philosophique met la parole de l'élève au centre de son apprentissage. « *Il s'agit d'initier une entrée dans la réflexion par le questionnement, la clarification de ses opinions, la conscience de leur origine, leur mise en question en tant que préjugés, la formulation de questions pertinentes, d'ouverture sur une pluralité de solutions possibles, de tentatives de réponses argumentées* »<sup>6</sup>.

Philosopher, c'est articuler trois processus : la conceptualisation – définir ce dont on parle – ; la problématisation – être conscient des enjeux des questions posées, être capable de déterminer quels sont les présupposés et les conséquences des idées énoncées, de les saisir dans leur complexité – ; et l'argumentation – justifier son propos par un raisonnement logique, une démonstration, un exemple ou contre-exemple –. Ainsi, les séquences d'apprentissage sont problématisées et se terminent par une DVDP. Celle-ci permet à l'élève de :

- apprendre à écouter l'autre ;
- travailler les compétences orales et écrites ;
- avoir un temps pour penser ;
- acquérir une pensée complexe et l'esprit critique ;
- mettre du sens aux apprentissages, faire du lien entre les disciplines ;
- acquérir une agilité, une souplesse et une aptitude intellectuelles ;
- faire un pas de côté et se regarder penser : métacognition. [...]

---

<sup>6</sup> Tozzi Michel, *Nouvelles pratiques philosophiques*, Lyon, Chroniques sociales, 2012.



# Comment s'engager dans les instances de la vie lycéenne ?



Enjeu primordial au sein du système éducatif, la santé, dans ses dimensions physique, psychique, sociale et environnementale, est un élément essentiel de l'éducation de tous les enfants et adolescents. Elle constitue un facteur important de leur réussite éducative. En effet, les données disponibles montrent que les inégalités de santé s'installent très précocement et que les conduites ayant une influence négative sur la santé se mettent en place dès l'enfance ou l'adolescence. Ainsi, la promotion de la santé en milieu scolaire constitue l'un des meilleurs leviers pour améliorer le bien-être et réduire les inégalités, en intervenant au moment où se développent les compétences et les connaissances utiles tout au long de la vie.

La mission de l'École en matière de santé consiste à :

- faire acquérir à chaque élève les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable en référence à la mission émancipatrice de l'école ; l'éducation à la santé est l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté ;
- mettre en œuvre dans chaque école et dans chaque établissement des projets de prévention centrés sur les problématiques de santé, notamment celles susceptibles d'avoir un effet sur la réussite scolaire ;
- créer un environnement scolaire favorable à la santé et à la réussite scolaire de tous les élèves.

L'article L. 121-4-1 du code de l'éducation dispose qu'« au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ». Les enseignements et les actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'école relèvent de cette mission. [...]

Les actions de promotion de la santé des élèves, assurées par tous les personnels, dans le respect des missions de chacun, prennent place au sein de la politique de santé à l'école qui se structure selon trois axes : l'éducation, la prévention et la protection. [...]

## La finalité du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

Le parcours éducatif de santé permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé à l'échelon de l'école, de la circonscription et de l'établissement scolaire en articulation étroite avec leur territoire :

- il structure et renforce l'action des établissements sur les différents déterminants de la réussite éducative et de la santé de tous les élèves dans le cadre des projets d'école et d'établissement ;
- il s'appuie sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes scolaires, les besoins et demandes des élèves, et les ressources disponibles ;
- il s'inscrit dans le cadre du projet d'école ou d'établissement ;
- il constitue l'un des axes du projet du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) ;
- il trouve son expression dans un document bref, intelligible par l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les familles. [...]

## Les axes du parcours éducatif de santé pour tous les élèves

Le parcours éducatif de santé est organisé autour de trois axes.

### Un axe d'éducation à la santé

Basé sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires, cet axe d'éducation à la santé décrit les compétences à acquérir à chacune des étapes de la scolarité afin de permettre à chaque futur citoyen de faire des choix éclairés en matière de santé. Dès la maternelle et pour chaque cycle sont décrites les acquisitions visées et les activités de classe effectuées par les enseignants.

### Un axe de prévention

Les démarches de prévention mises en place à l'échelle de l'école et de l'établissement, associant les acteurs locaux en référence aux priorités de santé publique (agences régionales de santé, collectivités territoriales, associations,

etc.), sont décrites. Cet axe de prévention présente les actions centrées sur une ou plusieurs problématiques de santé prioritaires ayant des dimensions éducatives et sociales (conduites addictives, alimentation et activité physique, vaccination, contraception, protection de l'enfance par exemple). Les démarches de prévention mobilisent les familles et les acteurs locaux. Elles peuvent donner lieu à des temps forts qui s'inscrivent dans la vie des écoles et des établissements.

### **Un axe de protection de la santé**

Cet axe de protection de la santé, que la loi de modernisation du système de santé nomme « parcours de santé » en lien avec le médecin traitant, intègre des démarches liées à la protection de la santé des élèves mises en œuvre dans l'école et l'établissement dans le but d'offrir aux élèves l'environnement le plus favorable possible à leur santé et à leur bien-être. Ces démarches comprennent notamment :

- des actions visant à créer un climat d'établissement favorable à la santé et au bien-être de tous les membres de la communauté éducative ;
- des démarches centrées sur l'amélioration de l'environnement de l'établissement, de la restauration scolaire à l'ergonomie et à la qualité de l'entretien des locaux, en lien avec les collectivités territoriales ; la question des sanitaires devra faire l'objet d'une réflexion - associant dans le second degré conseils de la vie collégienne (CVC), conseils de la vie lycéenne (CVL) - pour répondre aux besoins de santé de tous les élèves ;
- une description des ressources disponibles pour les élèves et leurs familles en matière de santé comme les visites médicales et de dépistage, les examens systématiques et à la demande, le suivi infirmier, l'accompagnement social, les dispositifs locaux de prise en charge des enfants et adolescents (PMI, maisons des adolescents, secteur de psychiatrie, réseau « dys », etc.).

### **La mise en œuvre du parcours éducatif de santé pour tous les élèves**

Partout où cela est possible, le parcours éducatif de santé sera construit dans le cadre inter-degrés. Le conseil écoles-collège constitue une instance permettant la mise en lien des parcours des élèves des écoles maternelles et élémentaires et de collège. Lorsqu'un CESC inter-degrés existe, le parcours éducatif de santé est commun aux écoles et au collège. [...]

### **Les acteurs du parcours éducatif de santé à l'échelle de l'établissement public local d'enseignement**

Le parcours, dans ses différentes dimensions, mobilise l'ensemble de la communauté éducative : chefs d'établissement et adjoints, enseignants, personnels sociaux et de santé, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation-psychologues, parents, élèves. Les CVL, et là où elles existent, les maisons des lycéens, et les CVC seront particulièrement mobilisés. Le conseil pédagogique peut également être associé à la réflexion sur le parcours éducatif de santé, notamment en termes de lien entre apprentissages scolaires et actions éducatives dans la construction des compétences liées à la santé et à la citoyenneté.

Il mobilise les partenaires de l'établissement (collectivités territoriales, acteurs du système de soin et de prévention, associations spécialisées en promotion de la santé) dans les démarches de prévention, de promotion et d'éducation pour la santé.

Le parcours est l'un des constituants du projet d'établissement et, par ses actions éducatives et pédagogiques, une composante essentielle du projet du CESC ; à ce titre, il est inscrit dans le projet d'établissement qui est adopté par le conseil d'administration. [...]

**Document n° 7** : Infographies « Les facteurs de risques et les facteurs de protection de la santé mentale » et « Les principales étapes du protocole santé mentale » - Agir pour favoriser la santé mentale et le bien-être des élèves ; site Eduscol [mise à jour octobre 2025] - <https://eduscol.education.fr/4063/agir-pour-favoriser-la-sante-mentale-et-le-bien-etre-des-eleves> - [consulté le 10 novembre 2025]

[...]

**L’École : un déterminant majeur de santé pour les enfants et les adolescents**

L’École constitue un déterminant de la santé mentale, au même titre notamment que la famille et les proches. Les enfants y passent 40% de leur temps d’éveil. Bénéficier d’un environnement scolaire sécurisant, positif et bienveillant impacte favorablement le bien-être des élèves.

La santé mentale est un processus dynamique qui dépend de facteurs pouvant intervenir au détriment ou en faveur de la santé mentale. Ainsi les facteurs de risque contribuent au développement de troubles ou à l’aggravation de l’état de santé mentale. Les facteurs de protection favorisent le bien-être, évitent que l’état de santé mentale ne se détériore et améliorent la capacité d’adaptation et de résilience.

| Les facteurs de risque et de protection de la santé mentale |                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déterminants de santé                                       | Facteurs de risque                                                                                                                                                                                     | Facteurs de protection                                                                                                                                                                              |
| Individus                                                   | <ul style="list-style-type: none"><li>Génétique, handicap</li><li>Maladie chronique</li><li>Comportements de santé défavorables</li><li>Faible estime de soi</li></ul>                                 | <ul style="list-style-type: none"><li>Attachement, sécurité affective</li><li>CPS</li><li>Comportements de santé favorables</li><li>Bonne estime de soi</li></ul>                                   |
| Famille                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>Mauvaises pratiques parentales</li><li>Abus, violences intrafamiliales</li><li>Pathologie/santé mentale des parents</li></ul>                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>Relations harmonieuses</li><li>Soutien familial</li><li>Autorité</li></ul>                                                                                    |
| École                                                       | <ul style="list-style-type: none"><li>Harcèlement</li><li>Pression des pairs</li><li>Mauvaises relations avec les adultes</li></ul>                                                                    | <ul style="list-style-type: none"><li>Climat favorable</li><li>Démarche École promotrice de santé</li><li>Développement des CPS, de l'esprit critique</li><li>Lutte contre le harcèlement</li></ul> |
| Société                                                     | <ul style="list-style-type: none"><li>Difficultés financières</li><li>Logement précaire</li><li>Discrimination</li><li>Manque d'accès aux soins/services sociaux</li><li>Traumas (guerre...)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>Réseau social (relations, amitiés)</li><li>Activités de loisir, activités physiques</li><li>Bon accès aux soins/services sociaux</li><li>Sécurité</li></ul>   |

[...]

## Le protocole santé mentale

Chaque établissement doit se doter d'un protocole qui réunit l'ensemble de la communauté éducative et fait de la question de la santé mentale un objet de travail commun. Il formalise le rôle de chacun en fonction de son domaine d'expertise pour organiser l'action du repérage à la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique. Il précise également le circuit de communication, notamment envers les familles, et les règles de confidentialité.

Le protocole repose sur l'expertise des personnels sociaux et de santé (médecins, infirmiers, assistants de service social et psychologues de l'éducation nationale) qui assurent aux élèves un parcours de santé cohérent et la mise en œuvre de mesures appropriées.

Le protocole-cadre proposé sert de base aux échanges au sein des écoles et des établissements scolaires, dans le cadre du conseil d'école ou du comité d'éducation à la santé la citoyenneté et l'environnement (CESCE). Il pourra être modifié et adapté à leur spécificité.



[...]



**1. Thématiques :**

- Éduquer à la citoyenneté
- Égalité des chances à l'école

**2. Bibliographie :**

**Bibliographie générale**

- Barthes Angela, Lange Jean-Marc, Tutiaux-Guillon Nicole (dir.). Dictionnaire critique des enjeux et concepts des « éducations à ... », L'Harmattan, 2017
- Bidar Abdenmour, Meirieu Philippe, Grandir en humanité, libres propos sur l'école et l'éducation. Essai, Autrement, 2022
- Brancard Marianne, Cayouette-Remblère Joanne, Sociologie de l'école, Repère la découverte, 2016
- Bruley Jean-Louis, Colin Patricia, Les religions, l'école et la laïcité, 20 situations réelles analysées et commentées, Hachette éducation, 2019
- Catheline Nicole. Le harcèlement scolaire. PUF, 2023
- Carrefours de l'éducation. Le conseiller principal d'éducation entre héritage et nouvelles professionnalités. N° 49. Juin 2020
- Déage Margot. A l'école des mauvaises réputations : les relations entre élèves et leurs risques à l'heure du numérique. PUF, 2023
- Debarbieux Éric (dir.). L'impasse de la punition à l'école : des solutions alternatives en classe. 2e éd. Dunod, 2022
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par), Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2016
- Duru-Bellat Marie et Dubet François, l'Ecole peut-elle sauver la démocratie ? Seuil, 2020
- Gentaz Edouard, Les neurosciences à l'école : leur véritable apport, Éditions Odile Jacob, 2022
- Dossier de veille de l'IFÉ Gibert Anne-Françoise, Apprendre en anthropocène. Éduquer à la biodiversité, Hors-série - septembre 2022
- Hennette Vauchez Stéphanie. L'école et la République : la nouvelle laïcité scolaire. Éditions Dalloz, 2023
- Lantheaume Françoise, Urbanski Sébastien. Laïcité, discriminations, racisme : les professionnels de l'éducation à l'épreuve. Presses universitaires de Lyon, 2023
- Marsollier C. L'attention aux vulnérabilités des élèves, Collection Au Fil Du Débat – Essais, Editions Berger-Levrault, 2023
- Meuret, D. (2022). Réchauffement climatique : que pourrait l'Ecole ? Les cahiers Rationalistes, n° 678
- Obin Jean-Pierre, Daux Chantal. 20 Situations réelles de vie scolaire, Hachette éducation, 2015
- Prairat Eirik, La Sanction en éducation, PUF, Que sais-je ? 2021
- Rayou Patrick, Van Zanten Agnès (dir.), Les Cent mots de l'éducation, PUF, Coll. Que sais-je ? 3e édition, 2018
- Tisseron Serge, L'empathie, PUF, Que Sais-je ? 2024

- UNESCO, L'éducation en vue des objectifs de développement durable : Objectifs d'apprentissage, 2017

### **Bibliographie thématique**

#### **Éduquer à la citoyenneté**

- Condette Sylvie, Enjeux et mise en œuvre de la participation des élèves au lycée. L'Harmattan. P111-125, 2017
- Daviet Emmanuelle, Education aux médias et à la citoyenneté, Inter Class', ESF sciences humaines, 2019
- Haeberli Philippe, Pagoni Maria, Maulini Olivier (dir.). La participation des élèves : effet de mode ou nécessité ? L'Harmattan, 2017
- Hue Corinne, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014
- Lahire Bernard, La sociologie au service de la citoyenneté des élèves. Diversité.N°191. p 29-31, 2018
- Rouyer Véronique, Beaumatin Ania, Fondeville Bruno, Éducation et citoyenneté. Regards croisés entre chercheurs et praticiens, De Boeck, 2020
- Rapport CNEC « Ecole et Citoyenneté » Janvier 2020

#### **Égalité des chances à l'école**

- Armagnague Maïtena, Cossée Claire, Mendonça Dias Catherine, Rigoni Isabelle, Tersigni Simona (dir.). Les enfants migrants à l'école. Le Bord de l'eau, 2021
- Azéma Ariane, Champollion Pierre, Coursodon Dominique, Frouillou Leila, Hardouin Magali, Lauer Christine. Éducation et territoire : inégalités ou diversité ? ENS éditions, 2020
- Ben Ayed Choukri (dir.). Grande pauvreté, inégalités sociales et école. Berger-Levrault, 2021
- Delahaye Jean-Paul, L'école n'est pas faite pour les pauvres, Le bord de l'eau Editions, 2022
- Derouet J-L. (2000). Les inégalités d'éducation : un classique revisité, Éducation et société, n° 1
- Félouzis G. Inégalités scolaires et politiques éducatives : une introduction, in Economie et statistiques, n° 528-529, 2021
- Jellab Aziz. L'école à l'épreuve des incertitudes : Plaidoyer pour une institution émancipatrice. Coll. Au fil du débat-essais. Ed. Berger Levraut - sept. 2021
- Schiff Claire, Ichou Mathieu, Mottet Geneviève, Guyon Régis, Vidalenc Jean-Luc, Keste Simon, Buisson-Fenet Hélène, Rey Olivier. École et migration : un accord dissonant ? ENS éditions, 2020
- Note d'analyse France stratégie, Inégalité des chances : ce qui compte le plus, avril 2023  
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/inegalite-chances-compte-plus>